L'hebdomadaire des Socialistes

Vendredi

Deuxième année - N°60 - Vendredi 18 mai 1990 - ISSN 0995-0583 - Prix 5F

SOMMAIRE

2 *Politique d'intégration*

3 *Pierre Mauroy*

4 *Racisme, les racines du mal*

5 *Carpentras : profanation de la France*

6 *Les orphelins de Vichy*

7 *Qui sont les smicards ?*

9 à 16

DOCUMENT : le débat de censure

18 *Air Inter : Pierre Eelsen*

20 *Les deux Allemagnes ont voté*

23 *Saint-Nazaire : ville mécène*

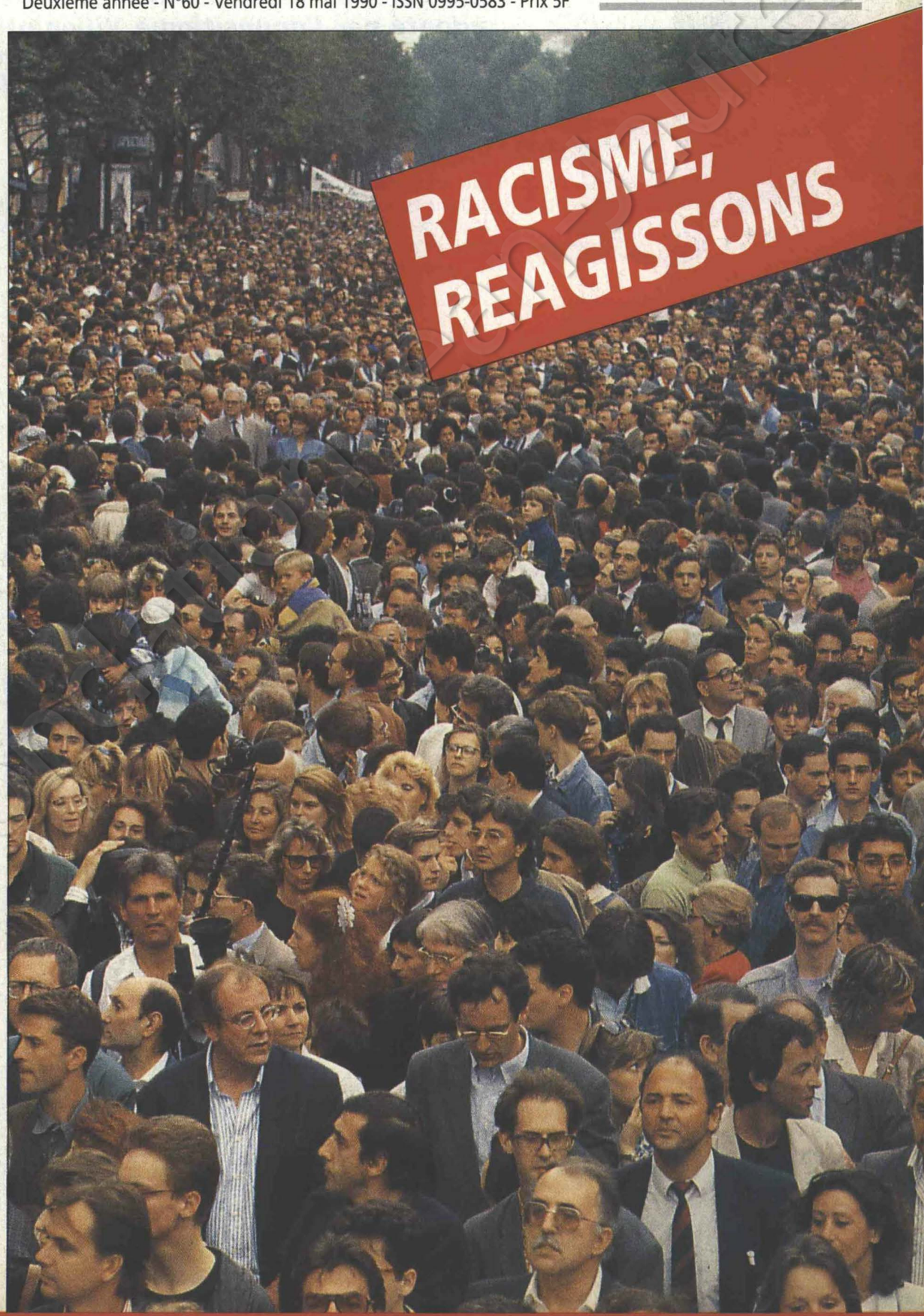

RACISME, REAGISSONS



TABLE RONDE

Les contradictions de la droite



Peut-il y avoir un consensus sur l'intégration ? Alors que les socialistes ont défini leur politique en la matière, le programme adopté par l'opposition à Villepinte le mois dernier et la stratégie "courtoise" de Giscard à l'égard de Le Pen ne favorisent pas le rapprochement entre la droite et la gauche.

Décidément, la droite n'en finit pas de s'enferrer dans l'incohérence. Dans l'affaire des fausses factures de la SAE, elle condamnait le "blanchiment" d'hommes politiques amnistiés selon l'amendement d'une loi qu'elle avait voté à l'Assemblée nationale. Cette semaine, elle a refusé de participer à Matignon à la table ronde sur l'intégration et l'immigration... qu'elle avait demandée. A quoi joue l'opposition ? Sans doute pas à renforcer la crédibilité de la classe politique. D'autant plus que la décision de boycotter la réunion organisée par le Premier ministre a été prise à la suite de déclarations contradictoires attestant des profondes divisions au sein des différents partis qui la composent.

La semaine dernière, la droite avait posé des conditions à sa participation à la table ronde qui laissaient supposer qu'elle

Les propositions du PS

Outre le maintien en l'état du Code de la nationalité et l'application à terme du droit de vote des étrangers en situation régulière aux élections locales voici les propositions du PS en matière d'immigration dans les domaines économique, social et de vie quotidienne.

Logement

- Accroissement de l'offre du logement social par l'augmentation sensible des crédits en sa faveur et la lutte contre la spéculation foncière.
- Affirmation du droit à la qualité urbaine pour tous, amélioration des quartiers au travers d'un programme spécifique dans le budget 1991 de la qualité du cadre urbain, renforcement de la dotation de fonds social urbain.

Création de lieux de rencontre ou de vie collective dans chaque cité.

- Attribution plus juste.
- Meilleure répartition des logements sociaux entre les communes par un système de péréquation.

Education

- Développement des ZEP (renforcement des crédits, moyens nécessaires d'y fixer les enseignants...)
- Priorité à la maîtrise de la langue française. Renforcement des classes d'accueil.
- Concernant les ELCO (enseignement des langues et cultures d'origine), la révision des accords bilatéraux est une exigence.

Si une place peut être donnée aux langues d'origine et aux cultures étrangères, elle doit l'être par des cours ouverts à tous dans le cadre de l'Education nationale.

Les cours fondamentaux devant être bien évidemment dispensés en français.

- Meilleure information auprès des familles.

Protection sociale

Egalité des droits et des devoirs.

- Harmonisation de la législation avec la décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier.

Les conditions restrictives liées à la nationalité pour l'attribution de prestations non contributives sont devenues anticonstitutionnelles et doivent être supprimées.

Femmes

- L'intégration des femmes étrangères ou d'origine étrangère ne se fait pas sans difficultés particulières tant sur le plan social, éducatif que juridique.
- Obligation pour toutes les filles d'assister à tous les cours (éducation physique...). Des mesures doivent être prises.
- Balayage juridique nécessaire (divorce et abandon par le conjoint) pour que les femmes immigrées bénéficient du même droit privé et civil que les Françaises.

La maîtrise des flux migratoires

La maîtrise des flux migratoires est une condition préalable à la réussite de toute politique d'intégration.

Dans ce domaine, une politique responsable et humaine doit être appliquée, qui privilégie l'efficacité dans le respect de l'Etat de droit.

L'application stricte du dispositif juridique est nécessaire, le contrôle aux frontières est indispensable, la fermeté doit être la règle et le droit existant appliqué humainement (tout expulsé doit pouvoir assurer sa défense de manière satisfaisante). Il est cependant évident que cet ensemble de mesures ne constitue pas un vrai remède. Elles ne décourageront en aucun cas les étrangers qui veulent quitter un pays pour eux sans espoir pour rejoindre la France qui leur apparaît terre d'opulence.

Aussi faut-il s'attaquer aux causes profondes de l'immigration clandestine et non aux seuls effets. Il nous faut agir en amont par prévision des problèmes. Car le problème de cette immigration se trouve devant nous ; les évolutions en cours, notamment en Algérie et en Afrique, peuvent peser lourdement sur les flux migratoires et la maîtrise de nouvelles pressions de populations attirées par l'Europe ne se fera pas sans difficultés.

Il nous faut agir sur les racines nationales et internationales de l'immigration clandestine. Tarir la source du travail clandestin est une première échéance. En ce sens, il est nécessaire de durcir les peines à l'égard de ceux qui utilisent la main d'œuvre clandestine et s'enrichissent sur la situation de précarité d'autres. S'attaquer aux simples sous-traitants ne suffira pas. Plus indispensable est de toucher à la structure de l'économie souterraine qui ne subsiste que par l'emploi de travailleurs illégaux et concerne plusieurs secteurs d'activité (travaux publics, textile, forestage, service domestique...)

Le déséquilibre Nord/Sud est également à l'origine du problème de l'immigration clandestine. Nous devons donner une autre envergure à notre politique de coopération et mieux prendre en compte dans notre dispositif d'aide au développement les pays dont notre immigration est originaire. Ces mesures nous permettront d'agir sur le long terme.

Cette maîtrise est indispensable pour permettre à la France de rester cette terre d'asile politique, terre d'accueil pour tous ceux dont la liberté d'opinion est réprimée. Les dispositions de la Convention de Genève doivent à ce titre être respectées.

A ce chapitre, il nous faut dire notre volonté de ne pas mettre en cause le regroupement familial. Il est facteur d'intégration et d'équilibre social.

La réalisation de l'espace européen sans frontières intérieures, l'application de l'Acte unique nous conduisent à souhaiter la mise en place effective d'un droit communautaire de l'entrée et du séjour à l'égard des étrangers non-ressortissants de la CEE et, au-delà, d'une politique européenne de l'immigration.

Vendredi
10, rue de Solferino
75333 Paris Cedex 07
Téléphone : 45.56.77.00
Télex : 200 174 -Télécopie : 45.51.47.03

Directeur de la publication : Bernard Roman
Assistante : Caroline Nio

Rédactrice en chef : Lyne Cohen-Solal
Secrétaire gal de la Rédaction: Jacques Goubin
Comité de rédaction : Pierre Brana, Claude Estier, Max Gallo, François Hollande, Jean-Jack Queyranne, Françoise Seligmann

Secrétaire de Rédaction : Vanda Gervasio
Secrétariat : Taoufik Khatib

Service Photo : Pascal Lebrun
Dessins : Jacques Bellenger

Administration :
Sylvie Foulon - Annick Jacquet

Publicité : Régie - Médias - Paris
Tél. 45.56.78.48

Maquette : Studio Tapage - Lille
Photogravure, montage : Dawant - Paris
Impression : Avenir Graphique - Torcy
Routage : Inter-routage - Aubervilliers
Bottin-direct (Paris)

N° Commission Paritaire : 10.889

Vendredi est édité par la SARL SOPRECO
Co-gérants : Léon Fatous - Bernard Roman

Crédits Photo : IL Var Der STOCKT - Gamma (p.5) ; Mario Fourny / REA (p.18) ; Warner Bros (p.21).

Ce numéro a été tiré à 275.000 exemplaires

avait bien l'intention de bouder ce rendez-vous. Mais l'émotion suscitée par la profanation des tombes de Carpentras conduisait une partie de ses dirigeants à revenir sur ses intentions. Charles Pasqua considérait même "qu'il y aurait une certaine incohérence à manifester ensemble lundi soir et ensuite à refuser de se parler pour voir ce qu'on peut faire sur l'immigration."

Les enjeux internes de la droite

Mais Chirac a tapé sur la table. Il a imposé son point de vue aux contestataires du RPR emmenés par l'ancien ministre de l'Intérieur et a convaincu Léotard et les centristes de ne pas se rendre à Matignon. Conséquence : la table ronde est reportée au 29 mai.

Sans doute eut-il été plus rationnel qu'elle se tînt, comme prévu initialement, avant le débat sur l'immigration, fixé à l'Assemblée nationale le 22 mai. Mais la droite préfère accorder la priorité à ses enjeux tactiques internes et ne souhaite pas donner l'impression de faire le jeu du gouvernement. L'union nationale qui était apparue lundi au cours de l'imposante manifestation contre le racisme et l'antisémitisme n'aura donc été qu'une parenthèse. Peut-elle resurgir le 22 mai à l'Assemblée nationale ? Les conclusions de la mission d'information de l'Assemblée sur l'intégration, présidée par Philippe Marchand, montrent que des convergences peuvent être trouvées. Mais une unanimité semblera bien difficile à réaliser lorsqu'il faudra entrer dans le détail des mesures. En effet, les états généraux de l'opposition, organisés à Villepinte les 31 mars et 1er avril, avaient mis en lumière la discrimination entre Français et étrangers que voulait instaurer la majeure partie de la droite en matière de protection sociale. Lors de son dernier passage à "L'Heure de vérité", Le Pen remarquait avec une certaine délectation que les dirigeants du RPR et de l'UDF avaient alors "repris les deux tiers de notre programme." Un tel rapprochement est-il vraiment de nature à favoriser un consensus avec les socialistes ?

VGE "courtois" avec Le Pen

De même, la stratégie de Giscard, de plus en plus "courtois" avec Le Pen, est incompatible avec la lutte qu'entendent mener les socialistes contre le Front national. En effet, Giscard a refusé de voter la levée de l'immunité de parlementaire européen de Le Pen. Il a été absent de la table ronde sur le racisme. Après une campagne de presse et deux émissions télé sur son septennat, il a surtout été absent, encore, à la manifestation de lundi, qui avait pour but de faire apparaître l'isolement du Front national. Bref, il est clair qu'il cherche à récupérer les voix de l'extrême droite au cas où il se représenterait à la prochaine élection présidentielle.

De leur côté, les socialistes ont adopté un texte sur l'immigration qui définit leur politique, fondée sur les principes de la République : "Les valeurs incontournables dont elle est porteuse sont les guides de notre action : solidarité, justice, lutte contre l'intolérance, laïcité, égalité entre les hommes et les femmes et refus de toute forme d'exclusion." Ils soulignent que les populations issues de l'immigration "doivent pouvoir bénéficier des mesures de droit commun dans les mêmes conditions que les nationaux (école, formation, emploi, logement, prestations sociales)." Parmi les propositions qu'ils font (voir ci-contre), ils ne souhaitent pas réformer le Code de la nationalité et restent partisans du vote des travailleurs étrangers en situation régulière aux élections locales, à terme, car l'opinion n'est pas encore mûre pour accepter une telle mesure. Les socialistes sont donc prêts à participer au débat parlementaire et à la table ronde qui devrait le prolonger. Au cours de ces deux échéances, la droite parviendra-t-elle à résoudre ses contradictions ?

Jean-Pierre Bedeï

Le sursaut, et après ?

Plus jamais ça ! Il semblait évident, depuis 45 ans, que les démons destructeurs ne pouvaient resurgir et qu'avec la paix revenue, un trait était tiré sur le passé.

L'électrochoc de Carpentras signifie-t-il que ce passé a été trop enfoui, et trop vite ? Il constitue en tout cas un avertissement grave : le pire, s'il n'est pas toujours sûr, reste souvent possible. Et il ne faut jamais négliger les signaux que la société nous adresse.

La menace en effet, depuis des mois et des années, se précisait. De thèses révisionnistes en attentats racistes, l'évolution, insensiblement, se produisait. De l'allusion à l'agression, du non-dit à l'injure.

L'érosion des tabous, la distance avec le souvenir, ont ainsi peu à peu permis aux idéologies de haine et d'exclusion de distiller leur poison.

Et lorsqu'on découvre que l'on est passé de l'idéologie molle à la dilution des repères, de la banalisation de l'histoire à la perte de la mémoire, voire au révisionnisme, serait-il déjà trop tard ? Non , sans doute.

Lundi, une foule immense défilait silencieusement dans Paris pour exprimer son indignation et sa révolte. Mais la dignité réconfortante de cette manifestation ne nous dispense pas de l'urgence d'agir, de la nécessité de se ressaisir.

Non, le racisme ne deviendra pas une scène de la vie ordinaire en France. Nous ne cessons et ne devons cesser de le combattre.

Conformément aux résolutions de la motion de synthèse adoptée lors de son congrès, la première grande campagne engagée par le Parti socialiste a eu comme objet la lutte contre le racisme. Il a interpellé l'opinion dans le cadre d'une campagne placée sur le terrain des idées et de l'intelligence. Une campagne implacable contre le Front national constitue plus que jamais notre priorité.

Dans ce sens, les parlementaires socialistes et communistes ont adopté une proposition de loi visant à réprimer plus sévèrement les propos et actes racistes. Je souhaite que nous puissions encore l'améliorer et trouver enfin l'unanimité de tous les démocrates et tous les républicains. Le combat contre le racisme n'est pas terminé avec le sursaut de lundi, mais il reste à conduire. Avec la plus grande vigueur.

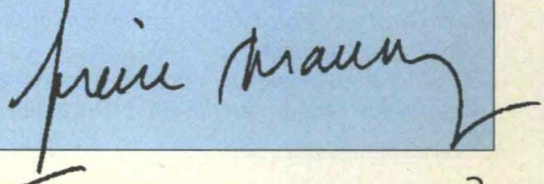



CRIME DE CARPENTRAS :

Les racines du mal

Après Carpentras, la France s'est réveillée hébétée. Puis s'est manifestée la volonté d'isoler les racistes et ceux qui les inspirent. Grand moment de sursaut, la manifestation nationale, pour ne pas rester sans lendemain, doit se conjuguer avec cet examen de conscience que l'on réclame de toutes parts.

Pages préparées par Bernard Chaouat

D'abord la stupeur. Stupeur évidente qui a touché des plus hauts responsables aux plus simples. Stupeur qui transparaissait chez ceux qui avaient fait le voyage pour Carpentras, un Michel Boujenah, dodelinant de la tête pour mieux se rassurer et qui n'avait pas le cœur à nous faire rire : "La France, tout de même, ce n'est pas ça". Au petit matin, une France volontiers distraite, frivole ou amnésique, cessant de se croire innocente, se posait cette lancinante question : "Comment sommes-nous tombés aussi bas ?"

La galaxie Le Pen

Oui, comment en est-on arrivé là ? N'en déplaise à monsieur Bruno Mégret, il y a bien une montée du racisme et de l'antisémitisme en France. On en voudra pour preuve l'ahurissant discours de Marie-France Stirbois prononcé à l'Assemblée nationale, véritable florilège de ce que la pensée occidentale a produit dans la discrimination et l'exclusion. On pourrait citer le rapport de la commission consultative des Droits de l'homme, les statistiques du ministère de l'Intérieur, les actes racistes revendiqués, la soudaine profusion d'ouvrages vendus non plus à la sauvette et sous le manteau, mais dans des librairies ayant pignon sur rue, comme Ogmios, la surenchère d'une presse de plus en plus florissante.

Le Pen est montré du doigt à la suite de l'abomination de Carpentras. Mais comment pourrait-il en être autrement ? Qui ne voit combien est troublante l'escalade des actes et celle des mots ? Le Pen a entamé une danse du scalp, autour de la démocratie et de ses valeurs, qui se fait concentrique. Et la distance entre l'explicite et l'implicite ne cesse de s'amenuiser. Jusqu'à annoncer clairement la couleur : "les juifs nombreux dans la presse" et "les grandes internationales comme

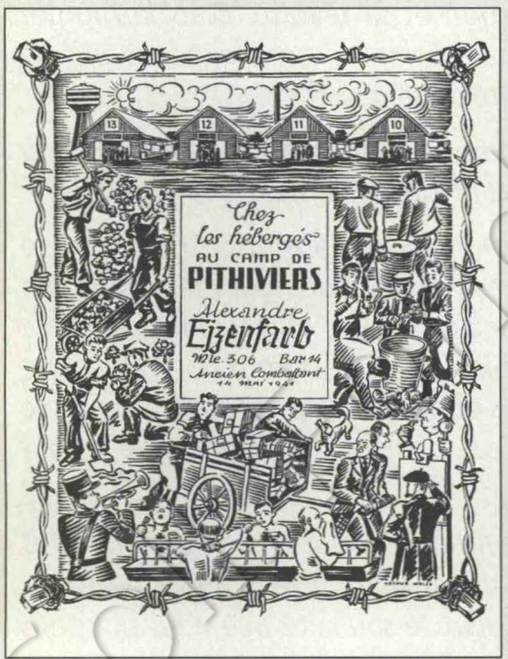

Pithiviers le 24 Juin 1942

Mes chers tante, et Oncle

à 6 heures du matin

Hier a 4 heures on m'annoncé que je pars, ~~j'ai to~~ donc il est probable que je quitte Pithiviers cette après midi, ou plus tard jeudi, il me semble que nous allons dans une destination lointaine, je sais que ma lettre ~~p~~ vous fera de chagrin, malheureusement nous ne pouvons rien nous aider

"Nuit et brouillard", rediffusé lundi soir, ce document terrible ne laisse jamais personne indemne.

"Nuit et brouillard", dans chaque classe, les enseignants font œuvre de mémoire, œuvre de pédagogie.

"Nuit et brouillard", souvenons-nous d'eux, qui s'y sont perdus.

L'un se prénommait Alexandre, ses lettres retrouvées dans sa famille nous ont aidés à retracer l'itinéraire de ses derniers mois en France.

En 1939, il vit à Paris depuis son enfance, il n'a pas encore trente ans. Dès l'automne, il s'engage pour partir "me sacrifiant pour la France", vers le front qui le rapproche un peu de sa terre natale, Lublin, dans la plaine polonaise.

Juin 1940, il rentre dans sa famille, "indemne". Quelques mois plus tard, la police parisienne le convoque pour vérifier sa situation. Il s'y rend, tout naturellement. Pourquoi se méfierait-il, lui qui s'honore déjà de porter le titre d'ancien combattant en France ?

Mai 1941, sa famille, qui ne le voit pas revenir, reçoit pour toute réponse à ses inquiétudes un rassurant "certificat d'hébergement". Alexandre Eizenfarb, portant le matricule 306, est à Pithiviers.

24 janvier 1942, sa lettre donne quelques détails sur la vie quotidienne du camp en plein hiver : "Etre prisonnier civil, c'est le pire qui puisse exister pour l'homme. Croyez-moi, étant sous le feu, on n'a pas tant souffert." Pas trace de méfiance, juste des descriptions douloureuses des installations sommaires "où le froid et le gel atteignent tout".

24 juin 1942, dans le message rédigé à six heures du matin, Alexandre exprime son inquiétude et laisse passer comme une intuition : "On m'annoncé que je partais. Il me semble que nous allons dans une destination lointaine...". Suivent quelques indications sur un pull oublié à envoyer "à la première occasion" avant de prendre congé, difficilement, en assurant par deux fois "à bientôt", "à très bientôt".

La destination "lointaine" d'Alexandre, nous ne la connaîtrons qu'en 1945. C'était Auschwitz, où nuit et brouillard l'ont gardé.

Lyne Cohen-Solal

Collection Jean-Jaurès

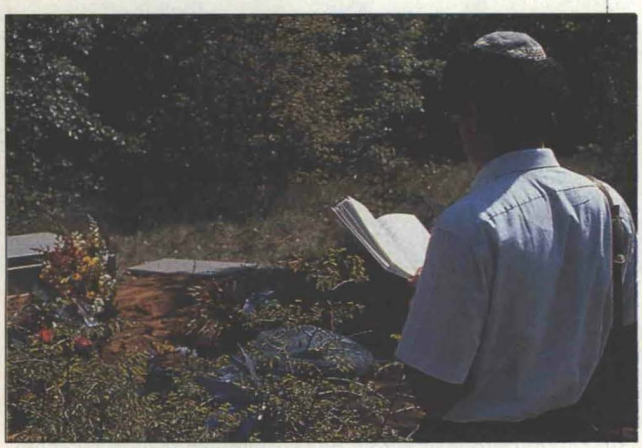

l'Internationale juive (qui) jouent un rôle non négligeable dans la création de l'esprit antinational". Et si Le Pen, habile démagogue, slalome encore entre les tabous et les lois, que dire de ses partisans ? "Les juifs, qui ne sont que dans les bureaux de l'Elysée, dans quelques ministères seulement (dont l'Intérieur, la Culture), à la présidence de l'Assemblée nationale mais pas à celle du Sénat... à l'archevéché, à la tête des services secrets, à Air France, à la télévision, au cinéma, à la radio, dans l'édition, sans parler des affaires, de la banque, du tourisme et du reste, ne sont pas encore les maîtres partout" ("National Hebdo" n° 291, 15-21 février 1990). Trop de juifs, "Des juifs qui en font trop" (titre du dossier du "Choc du mois", n° 25, décembre 1989), c'est tout comme. Allez vous étonner après que de pauvres esprits trouvent qu'il y a trop de juifs sur terre ou en dessous.

Le projet initial du FN était le groupement de tous les courants réactionnaires, monarchistes, intégristes, avec aspiration de l'aile la plus droitière de la droite libérale. Il prend de plus en plus de consistance. Le Pen est devenu le fédérateur de l'essentiel de ces groupes idéologiques, de la nouvelle droite au GRECE, du club de l'Horloge au lefebvrisme. Il récupère un à un les patriarches de l'antisémitisme forcené, les Brigneau ou les Henri Coston. Autour de lui, neutrons apparamment libres, gravitent les groupes radicaux, l'Œuvre française, de Sidos ; la Troisième Voie ou l'inquiétant PFNE qui a inflitré l'appareil policier : Pierre Joxe vient de révoquer quatre militants de la FPIP, syndicat policier d'extrême droite, tous membres du PFNE.

Le sursaut ?

Mais l'implication du Front national dans la montée du racisme ne doit pas exonérer la société française de cet "examen de conscience" que nombre de responsables jugent nécessaire.

C'est l'avis exposé par le chercheur Jacques Tarnero : "Après Carpentras, l'indignation prédomine. On perçoit bien intimement qu'il n'y a pas d'antisémitisme de masse. Mais, symboliquement, un seuil a été franchi. La première des responsabilités incombe bien sûr au Front national. Mais l'ensemble de la société a sa responsabilité, la gauche y compris. Si le racisme anti-immigré est le symptôme d'une pathologie sociale, l'antisémitisme serait plutôt celui d'une pathologie culturelle".

Nous payons les effets d'une mode esthétisante qui a insidieusement réhabilité le fascisme, entretenu une confusion entre le bien et le mal. Etablir des rapports entre victimes et bourreaux, des relations sado-masochistes, comme dans le film "Portier de nuit", en est une illustration. Souvenons-nous de cet éditorial de Louis Pauwels, dans "Le Figaro magazine", comparant les bombardements de Dresde et l'holocauste. Aussi l'effet de certains slogans soixante-huitards comme "il est interdit d'interdire", "jouir sans entraves". Au nom de la liberté d'expression, on a vu

...suite page 6

Carpentras : une profanation de la France

S'attaquer aux morts du cimetière de Carpentras, c'était sans doute vouloir éradiquer la présence juive en France, là où elle s'est manifestée pour la première fois. Le sursaut demandé par le président de la République et maints responsables du pays est un impératif absolu pour isoler les barbares et ceux qui les arment par leurs discours.

Au vu des faits et de l'enquête, de la détermination et de l'organisation du commando qui a conduit l'ignominieuse expédition, rien n'indique que la souillure du cimetière de Carpentras soit le fait du hasard ou de l'ignorance. La petite ville méridionale de Carpentras qui compte aujourd'hui près de 30.000 habitants dont une centaine de familles juives, est un haut lieu du judaïsme français. La présence juive est attestée dans la région depuis les premiers siècles de notre ère, comme en témoignent plusieurs inscriptions de chandeliers à sept branches dont la plus ancienne a été trouvée à Orgon, près de Cavaillon, sur une lampe à huile. Dans son passionnant livre sur les "Juifs du Languedoc, de la Provence et des Etats français du pape"(1), Armand Lunel écrit, avec malice, que, par le jeu des conversions des serviteurs et des esclaves, au premier millénaire, "beaucoup d'israélites français d'aujourd'hui peuvent très sérieusement parler de leurs ancêtres les Gaulois". N'en déplaise à l'extrême droite et à ses séides qui cultivent une véritable obsession du nom -plusieurs ouvrages du type "sachez reconnaître un juif par son patronyme", dans la droite lignée des expositions de Vichy, sont en vente à Paris dans quelques librairies spécialisées dans ce genre de littérature- la terre de France a consacré cette présence, cette origine, en attribuant à beaucoup de juifs le nom de ses villes : Beaucaire, Bédarrides, Carcassonne, Cavaillon, Crémieu, Digne, Lattes, Lunel, Lyon, Milhaud, Vallabrègue, Les Carrières. Pourtant, les rapports avec la société française ne furent pas toujours idylliques. En 1394, les juifs furent interdits de séjour dans le royaume de France. En 1481, nouveau séisme pour les juifs provençaux avec le rattachement du comté de Provence à la France. De cet ostracisme, Carpentras fut épargné. En 1274, le roi de France, Philippe le Hardi, héritier du comte de Toulouse, céda un territoire situé entre le Rhône et la Durance et le mont Ventoux, le comtat Venaissin, à l'Eglise de Rome. Cadeau appréciable quand on connaît la douceur du climat, l'harmonie du paysage, la fertilité des sols. A l'époque, l'attitude de la papauté était ambivalente : elle protégeait les derniers témoins de la passion du Christ, ceux qui pouvaient par leur conversion favoriser le retour du messie, mais l'accusation de déicide entraînait de multiples vexations, comme cette rouelle jaune cousue sur le cœur et large d'au moins quatre doigts (symbolique de l'humiliation qu'on retrouve au XXe siècle avec l'étoile) qui se transforma par la grâce d'un pape en chapeau de même couleur. Mais cela valait mieux que l'acharnement de maints seigneurs et monarques. Et, tout compte fait, être juif contadin que cathare ou protestant. L'expulsion vit affluer vers le comtat des juifs venus du Languedoc, du Dauphiné et de la Provence. Cette enclave en terre de France fut le seul lieu où vécurent des juifs jusqu'à l'annexion de Metz et de l'Alsace par Louis XIV. En 1624, le pouvoir pontifical interdit toute autre résidence pour les juifs que les quatre carrières de Carpentras, Avignon, Cavaillon et l'Isle-sur-Sorgue. La carrière, "rue" en provençal, était un quartier réservé aux juifs, correspondant français du ghetto, fermée par deux lourdes portes qui ne s'ouvraient que le jour. Celle de Carpentras mesurait 88 mètres de long et contenait 168 maisons. Devant l'impossibilité de l'étendre en fonction de l'accroissement de la population, les habitants utilisèrent un procédé de construction qui devait connaître le succès au Nouveau Monde quelques siècles plus tard : ces ancêtres du gratte-ciel, constamment surélevés, atteignirent jusqu'à des dix étages. La synagogue et le cimetière sont parmi les plus vieux d'Europe.

Enracinement français

A la veille de la Révolution, la carrière de Carpentras, la plus peuplée des "Quatre Saintes Communautés comtadines" -ainsi appelées par les fidèles en référence à celles d'Israël- comptait environ 1.000 habitants, soit près de 10 % de la population de la ville. L'édit de Tolérance de 1788, qui ne s'appliquait pas aux juifs mais qui fut interprété diversement par les pouvoirs locaux et la Révolution française, provoqua un exode des juifs des quatre cités du comtat. Au fur et à mesure que la société se libéralisait puis se libérait, la tutelle papale devenait de moins en moins enviable. Le 14 septembre 1791, l'Assemblée constituante adoptait le décret par lequel "en vertu des droits de la France et conformément au vœu de la majorité des communes, les deux Etats d'Avignon et du comtat Venaissin faisaient partie intégrante de l'Empire français". Ce qui fait dire à Armand Lunel que "la Terre promise où ils entraient n'était point cette Terre de permission dont ils rêvaient le soir de la Pâque, quand ils chantaient en provençal : *Cette année ici, serviteurs ; l'an prochain dans la terre d'Israël, hommes libres*"; mais tout simplement et positivement la France des droits de l'homme.

Pierre Mauroy a eu raison de déclarer : "Ils se sont attaqués à des morts mais aussi aux vivants. Pas seulement aux juifs. Ou alors, nous sommes tous juifs". Et le président de la République française d'appeler à un sursaut, sans lequel Carpentras ne sera que la dernière étape avant l'acceptation de la barbarie. La petite communauté juive de Carpentras est aujourd'hui majoritairement composée de juifs d'Afrique du Nord. Ils se sont arrêtés là, dans ce lieu chargé d'histoire, parce que c'était pour eux un lieu de paix et de chaleur. Ils témoignaient à leur manière de cet "enracinement français" dont parle le psychanaliste Jacques Hassoun. Tout laisse à penser que c'est cela que les lugubres profanateurs de Carpentras ont voulu atteindre.

(1) Albin Michel, 1975, 208 p., 59 F.



...suite de la page 5

l'ultragauche donner un crédit moral aux thèses révisionnistes. Faire d'Israël le nazi du Proche-Orient a ajouté à la confusion : les réactions n'ont pas été assez vives quand, en 1975, une organisation internationale a assimilé sionisme et racisme. La gauche a parfois instrumentalisé le FN pour diviser la droite. Mais la responsabilité majeure incombe à la droite libérale. Réhabilitation de Touvier par Pompidou, flirt du giscardisme avec l'extrême droite et, surtout, le rôle tout à fait néfaste qu'a joué la presse Hersant, en particulier "Le Figaro" et "Le Figaro magazine" qui ont permis une consolidation culturelle et idéologique en amont de la vulgarité lepeniste."

Combattre le racisme, ce n'est pas seulement combattre le Front national, mais aussi la complaisance dont il bénéficie.

Cela demande une vigilance quotidienne, un esprit civique qui doit s'exercer dans tous les secteurs de la vie sociale. Ces derniers jours, on a ressenti, après la stupeur, que la communauté nationale se ressoudait autour de sa communauté juive. Comme si, effectivement, suivant les mots du président Mitterrand, il s'agissait "d'un deuil de famille".

Le grand rassemblement de lundi a manifesté ce sentiment de solidarité nationale en présence du président lui-même. Manifestation silencieuse sans pancartes ni slogans qui bruissait d'émotion et de chaleur. Mais ce grand moment de fusion ne peut pas être un aboutissement. Cela dépend de chacun.

Les orphelins de Vichy ont encore des pères

La mémoire nous ferait-elle défaut ? Falsification ici, occultation là : Beaune-la-Rolande, Pithiviers, Izieu, trois localités oubliées qui font resurgir leur moisson de sang et de larmes à l'occasion d'un procès Barbie ou d'une enquête fouillée de "L'Express". La France pourra-elle vraiment isoler le racisme si elle n'analyse pas sérieusement son passé le plus trouble ?

L'amnésie est vraiment la chose de France la mieux partagée. Il y a douze ans, c'était déjà par "L'Express" que le scandale arrivait. Le plus surprenant, c'est que pas un commentateur ni, bizarrement, "L'Express" lui-même, ne l'ait rappelé. C'est pourtant à la suite d'une interview de Louis Darquier de Pellepoix, parue dans "L'Express" du 28 octobre 1978, intitulée "A Auschwitz, on n'a gazé que des poux", que vont revenir à la surface les noms de René Bousquet et Jean Leguay. On apprend ainsi que Darquier, député antijuif avant la guerre, ancien commissaire aux Questions juives du gouvernement de Vichy, se planque depuis trente ans en Espagne où il passe une vieillsse paisible et où il peut à loisir travestir une histoire qu'il fut pourtant bien placé pour connaître de près. Cette révélation amène à s'interroger sur le sort de René Bousquet, secrétaire général de la police sous Vichy et de son délégué en zone occupée, Jean Leguay. On les découvre vivant dans la prospérité, administrateurs de société, au sommet de la hiérarchie sociale. Bousquet occupe de hautes fonctions à la banque Indo-Suez. Le 15 novembre 1978, Me Serge Klarsfeld dépose plainte contre Leguay pour "crimes contre l'humanité".

La seule conséquence immédiate est la démission de Bousquet de la banque Indo-Suez en 1979. Mais il avait déjà 69 ans. Malgré les vertueuses indignations de l'époque, aucun de ceux qui sont sur la sellette ne subira de préjudice, sinon moral. Pourtant, les motifs d'inculpation ne sont pas minces, puisque Leguay et Bousquet sont mis directement en cause dans la déportation des enfants juifs des camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, où ils furent conduits, non par la Gestapo, mais par la police française sur ordre, non du commandement allemand, mais du gouvernement de Vichy. Comme Darquier de Pellepoix, mort dans sa villégiature ibérique, Leguay s'est éteint doucement dans son cossu domicile parisien, sans que la justice, saisie onze ans auparavant, n'ait trouvé le temps de le traduire devant elle. Trois ans suffirent à Barbie pour être jugé.

L'ordonnance prise par le juge Getti, déclarant l'action publique éteinte par le décès de l'inculpé, établit bien, pour la première fois à l'encontre d'un responsable français sous l'occupation, que "les crimes visés revêtent le caractère de crimes contre l'humanité". Les pièces versées au dossier, notamment les rapports, lettres et documents émanant ou envoyés au commandant supérieur des SS en France, Rothke, montrent que "les explications de Leguay (qui ne désavoue pas le principe de telles arrestations) aux termes desquelles le gouvernement français et ses agents, ignorant la réalité des projets des nazis, avaient estimé préférable, pour des raisons d'humanité, de ne pas séparer les enfants de leurs parents, ne résistent pas à l'analyse", comme le dit dans son réquisitoire le substitut Domingo.

C'est à la demande de Pierre Laval, chef du gouvernement de Pétain, que les enfants de moins de seize ans furent également raflés et déportés, à la divine surprise des Allemands, qui ne l'avaient pas demandé. Si l'on en croit un document retrouvé, qui sert de base à la plainte que Me Serge Klarsfeld a déposé, au nom des fils et filles des déportés juifs en France, la participation personnelle de Bousquet à cette décision serait engagée. La volonté de réquisitionner la police française dans la rafle du Vel'd'Hiv aurait été prise lors d'une réunion tenue le 2 juillet entre le secrétaire général de la police de Vichy et les chefs SS, position entérinée le 4 juillet par Laval et Pétain. Un autre document (un télégramme secret) figure dans le dossier de la Haute Cour de justice qui a condamné Bousquet à cinq ans de dégradation nationale, pour le relever de cette condamnation dans le même arrêt. Mais il n'a pas, à l'époque, été exploité. Jugement et négligence qui témoignent d'une mansuétude certaine. Le télégramme engage la responsabilité directe de Bousquet dans la rafle des juifs apatrides, arrêtés et envoyés en zone occupée puis déportés vers Auschwitz, convoi qui comprenait 250 enfants.

La chambre criminelle de la cour de cassation a désigné, le 21 mars dernier, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris pour instruire le procès Bousquet. Comment le supérieur hiérarchique de Leguay pouvait-il échapper à un jugement alors que celui qui recevait ses ordres a été reconnu coupable de "crime contre l'humanité", même à titre posthume ? Mais si René Bousquet a encore assez d'énergie pour faire le coup de poing contre un cadreur de la Cinq, il a quatre-vingts ans révolus.

Faire un procès public qui mettrait en cause les responsabilités françaises dans le processus d'extermination de populations entières du seul fait de leur origine, c'est ce que la justice française a toujours refusé jusqu'à présent. D'un côté par peur de briser la légende gaulliste d'une France toute acquise à la Résistance et d'une poignée de traîtres : Pétain a été jugé par des magistrats qui avaient prêté serment au maréchal. De l'autre, par refus de regarder en face ses pulsions douteuses et ses petites lâchetés. Mais, à force d'occulter, on laisse s'infiltrer les falsifications qui veulent effacer l'histoire. De l'oubli à la complaisance, il n'est qu'un pas et certains n'hésitent pas à le franchir. Dans son dernier passage à "L'Heure de vérité", Jean-Marie Le Pen a refusé de condamner les écrits révisionnistes, et reproché qu'on accable Pétain, ce qui donne une certaine cohérence à sa dénonciation, dans le plus pur style de la Révolution nationale, de la toute puissance juive dans la presse. Les orphelins de Vichy relèvent d'autant plus la tête qu'on fait le silence sur les crimes. Le numéro deux du FN, Bruno Mégret, a déclaré qu'il trouvait "profondément malsain le plaisir sordide que prennent certains à ressasser sans cesse les périodes sombres de notre histoire" à propos de la responsabilité de René Bousquet dans la déportation vers Auschwitz de plusieurs milliers d'enfants juifs du camp de Pithiviers. Vous avez dit sordide et malsain ?

SMIC : une partie de bras de fer à trois

La CGT demande que le SMIC soit fixé à 6.500 F, la CFDT qu'il soit revalorisé d'au moins 500 F dans un premier temps, la CFTC qu'il soit relevé d'au moins 5% ; FO n'avance aucun chiffre mais souhaite "un coup de pouce significatif" et le ministre du Travail lui-même appelle de ses vœux une hausse "significative" mais à titre personnel car, pour l'instant, existe un débat, qui n'est pas tranché.

Chaque année, à l'approche du 1er juillet, date à laquelle il est revalorisé par décret, le SMIC concentre sur lui les feux de l'actualité. Cette année, plus que jamais depuis que François Mitterrand lui-même a souhaité, le jeudi 10 mai que, "compte tenu de l'amélioration de l'économie française, soient engagées au plus tôt des négociations dans chaque branche entre partenaires sociaux sur les bas et les moyens salaires". Message reçu : dès le vendredi, le CNPF annonce qu'il va "inciter l'ensemble des professions" à donner une suite positive à la demande présidentielle...

Des négociations vont donc s'engager ... ou se poursuivre : elles ont jusqu'au 26 juin pour dégager des résultats significatifs. Ce jour-là, Jean-Pierre Soisson réunira la commission supérieure de la convention collective pour discuter du montant du SMIC. Il a d'ores et déjà prévenu : la revalorisation sera fonction "de la vigueur de la négociation collective et des conditions dans lesquelles seront engagées des négociations de branches". A bon entendeur, salut !

Ainsi vient de s'engager une partie de bras de fer à trois -patronat, syndicats, gouvernement- portant en même temps sur le montant du SMIC et des bas salaires, les classifications et les grilles hiérarchiques.

Car le SMIC n'est que la partie apparente de l'iceberg des bas salaires. Fixé aujourd'hui à 5.156,19 F bruts mensuels pour 169 heures, il concerne 1,6 million de personnes : 9,7% des salariés de l'industrie, du commerce et des services, 7% étant employés dans des entreprises ayant dix salariés ou plus, 17% dans celles qui en ont moins (voir encadré).

En fait, ces pourcentages fluctuent avec le temps car ils dépendent de plusieurs facteurs. Ils diminuent quand augmente l'écart séparant le gain moyen et le SMIC, et ils ont au contraire tendance à augmenter après chaque hausse du SMIC. On peut ainsi distinguer plusieurs périodes. De 1974 à 1980, la proportion de smicards est faible, le gain moyen dépassant le SMIC d'environ 55% et elle diminue même de 6 à 4% bien qu'il y ait eu plusieurs coups de pouce en cette période de forte inflation. Entre 1981 et 1985, le pourcentage des smicards augmente au contraire de manière substantielle, car le SMIC a été fortement revalorisé au début du premier septennat de François Mitterrand, surtout en 1981. Depuis 1985, il tend à nouveau à se réduire, les différentes hausses du SMIC ayant été limitées.

Mais le SMIC, qui est théoriquement un salaire plancher, est bien souvent en fait un salaire plafond. Légalement, aucune personne travaillant 169 heures ne doit toucher moins. Ce n'est donc pas le cas des salariés à temps partiel. Ce l'est, mais en toute légalité, pour 7,6% des salariés à temps plein, parce qu'ils ont des réductions de salaire pour absence, sont âgés de moins de 18 ans ou parce que leurs horaires, bien qu'à temps plein, sont faibles. Mais c'est le cas, et c'est moins normal, de 5,3% des ouvriers non qualifiés, de 2,7% des employés et de 1,4% des ouvriers qualifiés, à temps plein et qui, eux, n'ont subi aucune réduction pour quelque cause que ce soit et qui pourtant gagnent moins que le SMIC, primes et heures supplémentaires étant normalement exclues du calcul.

C'est qu'il existe plusieurs salaires minimaux : le SMIC officiel ... et une pléiade d'autres, négociés dans les différentes branches à l'échelon national ou local. Ceux-là peuvent être soit des salaires minimaux hiérarchiques, soit des salaires garantis (voir encadré), mais ils sont largement inférieurs au SMIC.

Avec les minimaux hiérarchiques, on assiste à une véritable descente aux enfers. En février 1990, selon le ministère du Travail, ils sont inférieurs de 19% au SMIC pour les ouvriers les moins qualifiés, et de 14% pour les employés au bas de leurs grilles. 20% des branches ont ainsi au moins un échelon de salaire inférieur au SMIC (le plus bas de la hiérarchie), 70% en ont au moins trois. Dans plus de 80% d'entre elles, tous les emplois non qualifiés lui sont inférieurs. Or, une convention sur deux n'a comme seule base de référence que ces minimums.

Les salaires minimaux garantis sont moins dérisoires : seul l'échelon le plus bas des ouvriers est inférieur au SMIC mais, dans la métallurgie, le tiers des accords prévoit trois échelons ouvriers et employés dans ce cas.

Comment donc de tels minimums inférieurs au SMIC ont-ils pu être signés ? D'abord parce qu'existe en France le principe de la liberté contractuelle entre partenaires sociaux : la loi du 13 novembre 1982 a d'ailleurs institué l'obligation de négocier chaque année les salaires dans les branches conventionnelles, en particulier pour développer leur rôle de régulation sur les politiques salariales des entreprises, et surtout parmi celles où les négociations étaient impossibles faute de syndicat (aujourd'hui encore, moins d'un salarié sur cinq bénéficie d'un accord d'entreprise).

Quoiqu'il en soit, ces conventions sont avalisées par le ministère du Travail : il donne son accord sous réserve de l'application du SMIC. Car ces minimums existent, mais ils ne doivent pas être appliqués : le patron doit théoriquement combler la différence par rapport au SMIC grâce à l'ancienneté ou à diverses primes. Mais à ce tarif-là, tout est possible : payer le SMIC... ou l'ignorer et s'en tenir au minimum conventionnel (ce qui est d'autant plus facile qu'il n'y a aucun syndicat et que l'entreprise compte moins de salariés) ou mener une politique à la tête du client en accordant beaucoup aux uns et peu aux autres. Roger Pascré, de la CGT, constate : "Avec les minimums conventionnels, le SMIC n'est pas un salaire, on en a fait une espèce de charité. Payer le SMIC, c'est devenu une mesure de caractère social."

Proportion des smicards depuis juillet 1974 pour l'ensemble des activités
(établissements de 10 salariés et plus)

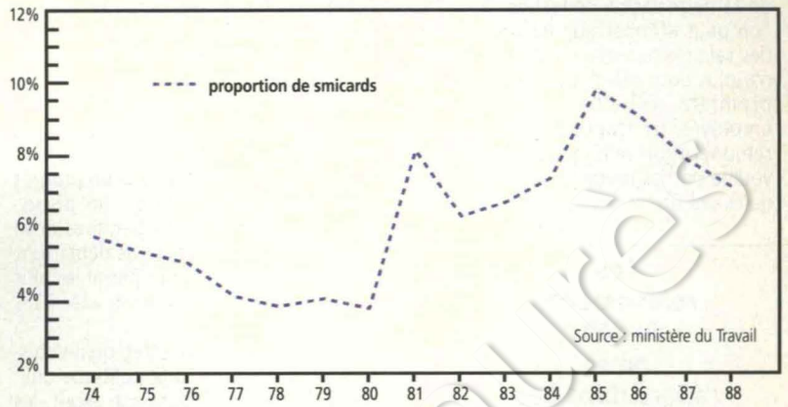

	Minimum hiérarchique		Minimum garanti	
	au 1.1.86 (SMIC 4.400 F)	au 1.2.90 (SMIC 5.054 F)	au 1.1.86 (SMIC 4.400 F)	au 1.2.90 (SMIC 5.054 F)
ONQ1	-17%	-19%	-8%	-2%
ONQ2	-8%	-11%	-5%	0
ENQ1	-12%	-14%	+2%	+2%
ENQ2	-3%	-7%	+5%	+4%

ONQ : ouvriers non qualifiés - ENQ : employés non qualifiés

Proportion des smicards par grand secteur d'activité
(établissements de 10 salariés et plus)

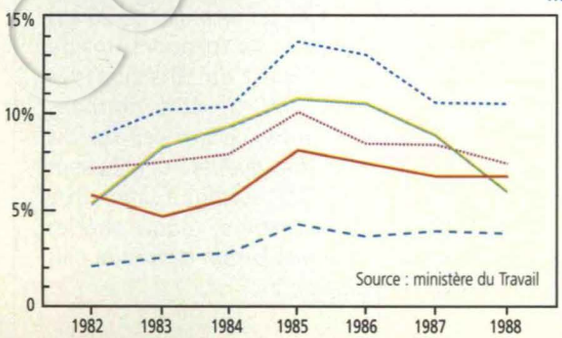

Commerce
Services
Bâtiment
Industrie
Transports

Evolutions comparées de l'écart entre le gain moyen et le SMIC
(par grand secteur d'activité)

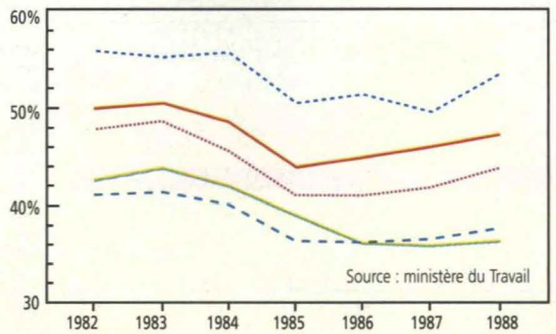

SMIC →

Comme le dit joliment le document donné à la commission nationale de la négociation collective fin mars, "on peut affirmer que (la négociation des salaires minimaux conventionnels) n'a plus pour effet, au moins pour les premiers échelons ouvriers et employés, de traduire en termes de rémunération minimale la hiérarchie voulue par les partenaires sociaux lorsqu'ils ont établi des grilles de classification." La faute au vieillissement des grilles ? Non, on constate ce phénomène également dans les branches où les classifications ont récemment fait l'objet de renégociations. Entre 1985 et 1988, 16 accords ont été signés (dans le bois, le commerce et la réparation automobile, les travaux publics...), 18 étaient en cours de négociation l'an dernier, 7 étaient suspendus, 3 avaient échoué et 25 professions avaient l'intention d'en engager. Aucun progrès n'a été enregistré depuis : les discussions bloquent dans les banques et le bâtiment et, surtout, elles ne démarrent pas là où les salaires sont parmi les plus faibles, comme l'habillement, avec 23% de smicards.

Il semble bien, en effet, qu'il s'agisse jusqu'à présent d'une politique délibérée du patronat. Dans son esprit, les minimums hiérarchiques ne devraient plus servir que de référence au calcul de la prime d'ancienneté. Leur réduction à la portion congrue permet de diminuer d'autant leur importance dans la masse salariale, et de laisser les mains plus libres aux entreprises. Le coup de force de Jean-Louis Giral, président de la Commission sociale du patronat, voulant imposer aux syndicats une refonte de cette prime il y a un mois, lors des négociations sur la mobilité des travailleurs, va dans le même sens. Cette tentative-là a fait long feu puisque les syndicats ont ajourné les négociations sine die mais, manifestement, elle fait des ravages silencieusement dans les branches.

Quant au développement des salaires minimaux garantis, annuels ou mensuels, en dessous desquels aucun salarié ne peut être rémunéré dans la branche, il constitue pour le CNPF un jalon pour un SMIC annuel pour lequel il se bat depuis plusieurs années. Qu'ils soient au dessous ou au dessus du SMIC, leur logique est la même : intégrer au salaire tous les éléments extérieurs, prime, 13e mois, etc, et, donc, les faire disparaître à terme. Là encore, ce que le CNPF ne réussit pas à faire passer au plan national, il commence à le faire passer en douce, petit à petit, sur le terrain. Et il n'est pas étonnant que la métallurgie joue un rôle de pointe en la matière.

Les syndicats sont donc confrontés sur le terrain à forte partie. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles ils s'arqueboutent tellement sur le SMIC. Car son augmentation, elle, est politique : elle est décidée par décret. Forte ou faible, elle existera. Même si les débats sont vifs dans les coulisses entre le ministère du Travail, qui pousse à une forte hausse, et le ministère de l'Economie et des Finances, pour qui la maîtrise de l'évolution des salaires reste un des éléments essentiels de la lutte contre l'inflation et pour la compétitivité des entreprises.

Soucieux de mesurer au préalable les effets des coups de pouce sur l'emploi des travailleurs les moins qualifiés, Pierre Bérégovoy a avancé, dès avril, l'idée d'allègements des cotisations sociales pour les bas salaires. Jean-Pierre Soisson fait observer que, dès le second plan pour l'emploi, il a instauré des exonérations pour l'embauche des chômeurs de longue durée. Evidemment, pour le CNPF, tout allègement des charges est bon à prendre.

L'objectif d'associer tous les salariés à la prospérité des entreprises sans compromettre la croissance fait bien son chemin. Mais elle sera difficile à mettre en œuvre.

Monique Grima

Les relèvements du SMIC ne se répercutent pas dans la hiérarchie des bas salaires

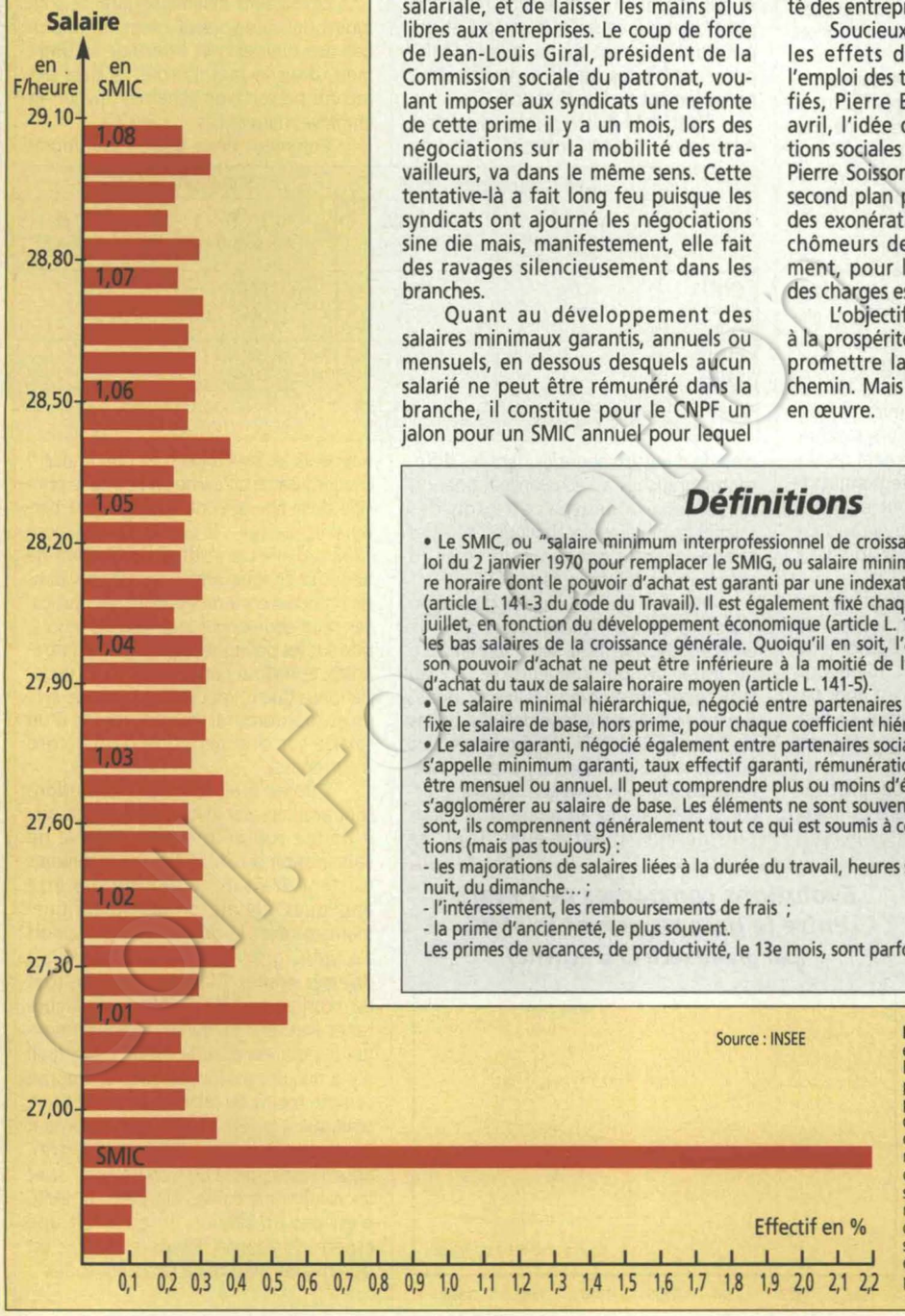

Source : INSEE

Lecture : 2,2% des ouvriers et employés touchent exactement le SMIC (à trois centimes près). La proportion de salariés est à peu près constante (environ 0,35%) dans les autres intervalles de six centimes. Si l'on suppose que le relèvement du SMIC s'est répercuté dans le bas de la hiérarchie salariale, la distribution des salariés par tranche fine de salaire devrait accuser un renflement significatif sur une zone assez étendue au dessus de la valeur précise du SMIC

Définitions

• Le SMIC, ou "salaire minimum interprofessionnel de croissance", a été instauré par la loi du 2 janvier 1970 pour remplacer le SMIG, ou salaire minimum garanti. C'est un salaire horaire dont le pouvoir d'achat est garanti par une indexation sur l'évolution des prix (article L. 141-3 du code du Travail). Il est également fixé chaque année par décret, le 1er juillet, en fonction du développement économique (article L. 141-4) pour faire bénéficier les bas salaires de la croissance générale. Quoiqu'il en soit, l'augmentation annuelle de son pouvoir d'achat ne peut être inférieure à la moitié de l'augmentation du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire moyen (article L. 141-5).

• Le salaire minimal hiérarchique, négocié entre partenaires sociaux dans les branches, fixe le salaire de base, hors prime, pour chaque coefficient hiérarchique.

• Le salaire garanti, négocié également entre partenaires sociaux dans les branches -qu'il s'appelle minimum garanti, taux effectif garanti, rémunération annuelle garantie- peut être mensuel ou annuel. Il peut comprendre plus ou moins d'éléments qui viennent alors s'agglomérer au salaire de base. Les éléments ne sont souvent pas précisés. Quand ils le sont, ils comprennent généralement tout ce qui est soumis à cotisations, avec trois exceptions (mais pas toujours) :

- les majorations de salaires liées à la durée du travail, heures supplémentaires, travail de nuit, du dimanche... ;
- l'intéressement, les remboursements de frais ;
- la prime d'ancienneté, le plus souvent.

Les primes de vacances, de productivité, le 13e mois, sont parfois intégrés, parfois exclus.

Les smicards

Environ 1,6 million de salariés sont des smicards, selon les estimations du ministère du Travail.

• 1,150 million travaillent dans l'industrie, le commerce ou les services, soit 9,7% des personnes employées dans ces secteurs ;

• 72.000 sont salariés agricoles (30%) ;

• 213.000 salariés des services domestiques (70%) ;

• 151.000 employés par l'Etat et les collectivités locales (3%).

Les smicards sont surtout concentrés dans cinq secteurs : le textile et l'habillement, le cuir et la chaussure, le bois et les meubles, le commerce de détail alimentaire, les hôtels-cafés-restaurants. A eux cinq, ils emploient 40% des smicards alors qu'il groupent seulement 14% des effectifs salariés.

Quel que soit son secteur, plus l'entreprise est petite et moins elle paie. Les entreprises de moins de dix salariés ont en moyenne cinq fois plus de leur personnel payé au SMIC que les autres. Ont, parmi leur personnel, plus de la moitié de smicards 73% des hôtels-cafés-restaurants de moins de dix salariés, 64% des entreprises de nettoyage, 63% des commerces alimentaires, près de 60% des services, de l'industrie du cuir et de la chaussure. Au-delà de dix salariés, les pourcentages chutent : par exemple, les établissements de plus de 200 personnes qui groupent 40% des salariés, emploient seulement 15% de smicards.

Les smicards sont surtout des smicardes (60%). Des ouvriers (60% au dessous de 10 salariés, 70% au dessus) et des jeunes de moins de 26 ans (42%). La proportion de jeunes est de 50% pour les hommes, de 40% pour les femmes, ce qui tendrait à montrer que les hommes sont au SMIC surtout au début de leur carrière, tandis que les femmes le sont beaucoup plus longtemps.

Archives Lo Parisien

L'hebdomadaire des Socialistes

Vendredi

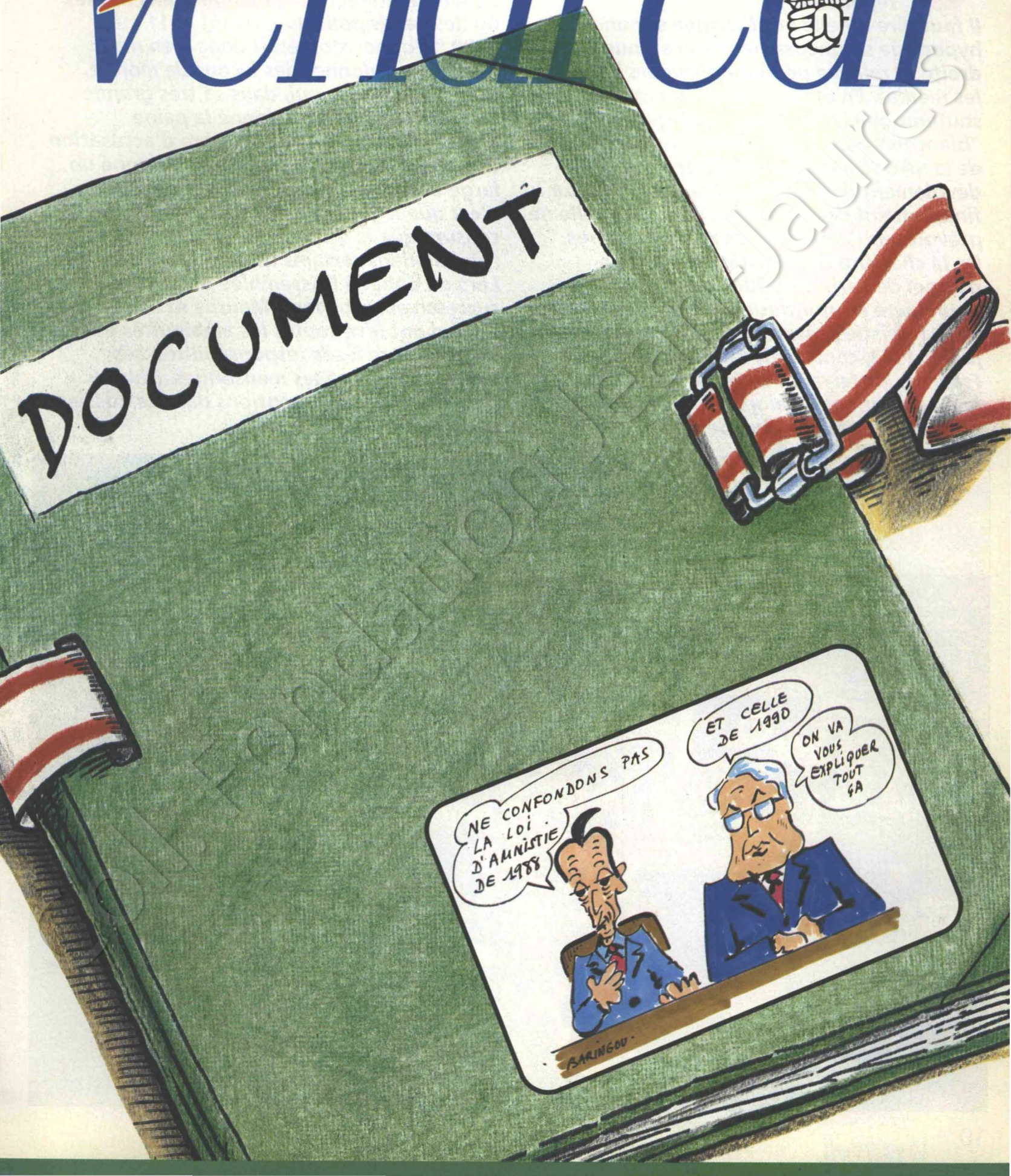

Fondation Jean Jaurès

LE DEBAT DE CENSURE

Une fois de plus, la motion de censure déposée par la droite a été repoussée.

Il faut dire qu'elle était fondée sur une hypocrisie soigneusement entretenue par la droite et relayée pendant plusieurs jours par les médias. En effet, l'opposition n'a cessé de soutenir que les hommes politiques "blanchis" dans l'affaire des fausses factures de la SAE-SORMAE avaient bénéficié d'un dévoiement de la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des partis politiques laquelle ne prévoit pas l'amnistie des parlementaires. Or, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a décidé de ne plus poursuivre les politiques en application de la loi d'amnistie présidentielle générale du 20 juillet 1988, consécutive à la réélection de François Mitterrand. Ce texte contenait un amendement, voté alors par la droite, qui étendait l'amnistie "aux délits en relation avec des élections de toute nature, notamment en relation avec le financement direct ou indirect de campagnes électorales ou des partis politiques avant le 11 mars 1988." L'opposition était donc bien mal placée pour donner des leçons de morale. Quant à la presse qui, dans sa très grande majorité, ne s'est pas donné la peine d'éplucher l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, elle a donné un large écho aux accusations de la droite. Ce n'est que le jour du vote de la motion de censure que la vérité a été totalement rétablie dans certains quotidiens.

Lors du débat à l'Assemblée nationale, successivement, Pierre Mauroy et Michel Rocard ont levé toutes les ambiguïtés et mis la droite face à ses responsabilités, ses contradictions et ses mensonges. Nous publions leurs interventions dans ce dossier spécial.



Fondation Jean Jaurès

A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Pierre Mauroy : "Contrairement à ce que dit la motion de censure, aucun élu n'a bénéficié de l'amnistie de 1990"



Nous voici donc engagés dans un débat de censure. Ce débat se déroule dans un climat de troubles, de défiance et de soupçons. Un climat propice à l'irrationnel, à l'intoxication et à la manipulation. Et pourtant, plus que tout autre, ce débat suppose clarté, équité, sérénité.

Une démocratie moderne a un besoin vital de prévoir un financement public de sa vie démocratique car si la démocratie n'a pas de prix, elle a un coût.

Elle a un coût qu'il faut bien assumer si l'on veut arracher la vie publique à l'emprise de l'argent incontrôlé, de l'argent secret et, finalement, de l'argent corrupteur.

De nombreux Etats ont introduit de telles dispositions dans les années 60 et 70 et ceux qui ne l'ont pas fait connaissent périodiquement une série de crises graves qui menacent même parfois leur équilibre institutionnel. Et s'il fallait chercher un exemple, qui n'a en mémoire celui du Japon ébranlé par des scandales financiers à répétition ?

La réforme du financement des partis était donc indispensable ! Michel Rocard l'a faite ! Il aurait dû s'attirer par là vos félicitations plutôt qu'une motion de censure.

Mes chers collègues, au moment où nous avons décidé d'un tel financement des partis politiques, la France se trouvait au milieu du gué. Chaque République, d'ailleurs, avait contribué à un supplément de modernisation de la vie publique.

Les indemnités parlementaires, puis le financement des campagnes ont progressivement été établis. Ces dispositions n'étaient peut-être pas populaires, à l'époque où elles ont été adoptées.

Chacun se souvient des polémiques et des controverses du siècle dernier soulevées par les réévaluations de l'indemnité parlementaire. Mais toutes ces dispositions ont ensuite été acceptées, car elles étaient indispensables et elles allaient dans le sens du progrès.

Comme était indispensable la loi sur le financement public des partis politiques. Car les contraintes de nos sociétés médiatisées ont engendré des campagnes aux coûts sans cesse croissants. Or, les partis, s'ils étaient reconnus par la Constitution, ne disposaient d'aucune assise légale : rien n'était prévu quant à leur financement.

Mes chers collègues, du fait de cette carence législative, quelle que soit notre appartenance politique, quelle que soit la diversité de nos organisations, il est un trait commun qui nous réunit ici : nous avons jusque-là vécu dans une sorte de clandestinité juridique.

C'est pourquoi nous avons souhaité qu'on en finisse avec les financements occultes et qu'une loi définisse désormais clairement les modalités et les limites du financement des partis politiques et des campagnes électorales.

Mes chers collègues, c'est ce que nous avons fait, sinon tous ensemble, du moins tour à tour.

Nous avons choisi de légaliser le versement des fonds par des entreprises privées à des groupements politiques, dans des conditions et des limites fixées par la loi.

Nous avons choisi de prévoir un financement public alimentant de manière significative le fonctionnement des partis politiques.

Nous avons choisi aussi -et c'était là un corollaire indispensable- de plafonner le montant des dépenses électorales et de réglementer la question de l'affichage.

Les dispositions législatives votées en janvier 1990 nous placent désormais au niveau des autres pays démocratiques. Depuis le début de cette année, tous les partis politiques représentés au Parlement reçoivent une dotation de l'Etat pour financer leurs activités et chacun d'eux a reçu son financement.

→

Fondation Jean Jaurès

LE DEBAT DE CENSURE



Cet effort est tel que plus rien ne justifierait le maintien des pratiques anciennes et c'est là que les Français peuvent désormais avoir vis-à-vis de nous une exigence de clarté absolue. Le Parti socialiste, pour sa part, s'est immédiatement conformé aux dispositions de la nouvelle loi en prononçant la dissolution de ses bureaux d'études. A chacune des formations politiques de faire de même et d'abord à ceux qui appellent à la morale et à la transparence.

L'application de cette nouvelle législation adoptée en 1988, sous le gouvernement de Jacques Chirac, puis améliorée en 1990 n'aurait pas dû poser de problème. Il est de notre responsabilité d'élus, quelles que soient nos appartenances politiques, de l'expliquer, même à une opinion publique réticente.

Reste le problème de l'amnistie et je veux l'examiner avec vous.

Dans ce contexte assaini, allions-nous faire porter à quelques-uns le poids d'une situation que l'ensemble de la collectivité politique avait à se reprocher ? Devions-nous considérer comme des délits la recherche de financement de partis politiques dont nous reconnaissons aujourd'hui qu'ils méritent de disposer d'un financement public ? Je vous le demande.

Nous étions là dans un acte relevant de la souveraineté du Parlement. Il y avait certes notre tradition parlementaire qui a toujours été de faire suivre les grandes réformes de dispositions d'amnistie. Tel a été le cas après l'adoption des mesures légalisant l'interruption volontaire de grossesse, du nouveau statut de la Corse, de la loi référendaire en Nouvelle-Calédonie.

Mais c'est à nous qu'incombait la décision de procéder ou non à une amnistie.

En 1988 déjà, notre Parlement a répondu de manière positive à cette question puisque l'ensemble de ceux qui déposent aujourd'hui une motion de censure ont alors voté un amendement prévoyant une amnistie très large.

En 1990, notre Assemblée s'est prononcée dans le même sens mais en adoptant une attitude de plus grande prudence puisque nous avons choisi de restreindre considérablement le champ d'application de l'amnistie.

Je n'énumerai pas ici des dispositions que vous connaissez. Les cas d'enrichissement personnel, nous les avons exclus. Les cas de corruption et de trafic d'influence, nous les avons exclus. L'amnistie pour les parlementaires eux-mêmes, nous l'avons exclue.

Nous avons donc à tous égards défini des conditions très strictes. Et personne ici n'a été trompé !

Car je veux affirmer avec force, parce qu'il faut rétablir la vérité, que contrairement à la présentation qui en a été faite, contrairement surtout à ce que laisse entendre votre motion de censure, dans le récent arrêt de la Cour d'appel de Paris, pas un seul élu n'a bénéficié de l'amnistie votée en 1990.

Si des élus ont été amnistiés, c'est sur la base d'un amendement que vous avez voté à la loi de 1988.

Si vraiment vous voulez censurer, c'est à une autocensure que vous devrez vous livrer. Libre à vous de la faire, mais ici personne n'a été trompé !

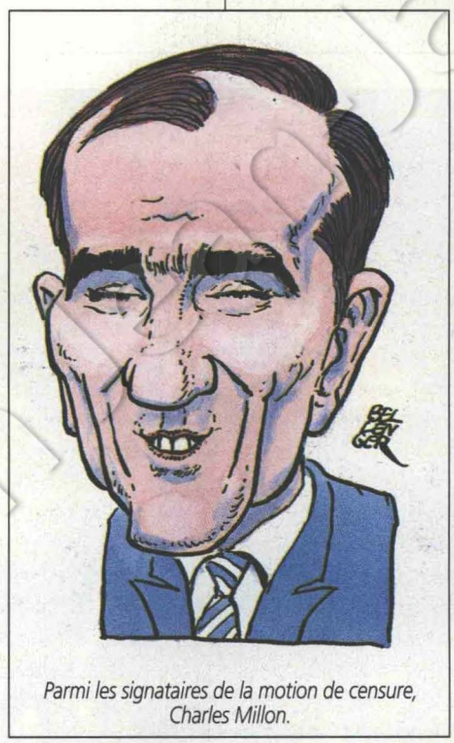

Parmi les signataires de la motion de censure, Charles Millon.

Je ne veux rien laisser dans l'ombre, mes chers collègues, je tiens donc devant vous à aborder le cas de Christian Nucci.

L 'arrêt de la Haute Cour qui vient d'être rendu comporte deux éléments.

Les hauts magistrats ont déclaré Christian Nucci non coupable d'une partie des faits qui lui étaient reprochés et ont prononcé un non-lieu. Pour le reste des faits, la Haute Cour a jugé que l'amnistie de 1990 s'appliquait à Christian Nucci. C'est vrai, mes chers collègues, et cela signifie que les juges ont souverainement apprécié que Christian Nucci ne s'est pas enrichi personnellement, sinon ils l'auraient exclu du bénéfice de cette loi.

Si vous estimez cette décision mauvaise, alors que les hauts juges avaient leur liberté d'appréciation, c'est donc la magistrature elle-même que vous voulez censurer.

Procédure pour le moins étrange donc, que cette motion censure que vous avez déposée ! Procédure dangereuse cependant.

On vous a trompés, dites-vous ?

Suffira-t-il désormais que les parlementaires invoquent cette sorte de dol politique pour se démarquer devant leurs électeurs des textes votés à Paris ?

On vous a trompés dites-vous ?

La loi de janvier 1990 ne constitue-t-elle pas, comme celle de 1988, un acte de souveraineté parlementaire ? N'a-t-elle pas obéi aux règles normales de discussion dans les deux assemblées ? N'a-t-elle pas été discutée en commission des Lois ? Le projet gouvernemental n'a-t-il pas été amendé ? Est-ce une loi votée à la sauvette, au mépris des formes, dans des conditions inadéquates au Parlement ? Vous savez bien que non !

Alors dans ce cas, pourquoi n'avoir pas déposé votre motion de censure au moment même où se discutait le projet de loi gouvernemental ? Pourquoi votre prétendu sursaut moral n'est-il pas venu en janvier 1990, il y a cinq mois de cela ?

Ce "nous avons été trompés" ne mérite pas d'autre réplique que celle de Cyrano : "c'est trop ou trop peu". Trop ce sera sans doute l'avis d'une majorité de cette Assemblée qui éventera la manœuvre. Mais moi, de cette tribune, j'ai envie de vous dire : c'est trop peu.

Dans un domaine qui touche aux fondements de la démocratie et sur lequel je vais

A L'ASSEMBLEE NATIONALE

m'exprimer, il ne suffit pas d'accuser. Il faut en venir aux faits et aux preuves.

Votre motion de censure a été déposée à l'initiative du président du RPR. S'y sont associés -avec, il est vrai, des nuances dans l'ardeur- des membres de chacun des groupes d'opposition représentés au sein de cet hémicycle.

M. Barre la signe non sans en souligner l'hypocrisie ! M. Méhaignerie suit avec la courtoisie que l'on connaît. Il défend une justice que personne n'attaque. M. Longuet a des difficultés à cacher son malaise.

Mais le résultat le plus clair de ce puzzle complexe est que Jacques Chirac -et c'était bien sûr l'unique but de sa manœuvre- se retrouve en quelque sorte porte-parole de l'opposition. En tous cas, son interprète principal.

C'est donc à lui que je veux m'adresser pour conclure. Joli coup, M. Chirac ! L'opinion aime ce genre de retour sur l'avant-scène. Je ne doute pas que vous soyez applaudi à droite de l'Assemblée.

Vous tentez d'effacer ainsi une série d'échecs, vous réunissez pour la première fois sur un texte des partis éclatés. Vous voici donc tout à la fois champion de la morale politique et de l'unité de l'opposition. Je ne pense pas cependant que les Français soient dupes d'un tel subterfuge.

Alors, monsieur Chirac, si vous avez le souci de la vérité, vous direz ici à cette tribune que ce n'est pas vous, mais Michel Rocard, qui a saisi le Conseil constitutionnel et que celui-ci a déclaré l'amnistie conforme à la Constitution.

Monsieur Chirac, si vous avez le souci de la vérité, vous direz ici à cette tribune, que les amnisties qui ont été prononcées l'ont été sur la base de l'amendement que vous avez voté à la loi de 1988.

Monsieur Chirac, si vous avez le souci de la vérité, vous direz ici à cette tribune que les amnisties qui n'ont pas été prononcées, ont précisément été écartées sur la base des restrictions de la loi de janvier 1990 que pourtant vous accablez.

Dans ce débat sur l'argent et la politique, mesdames et messieurs, croyez bien que le groupe socialiste, le gouvernement, sont prêts à prendre toutes leurs responsabilités.

En tant que Premier secrétaire du Parti socialiste, je souhaite qu'une initiative soit prise pour revenir sur la proposition du groupe socialiste, demandant que soit rendu public l'état du patrimoine des élus. Proposition que le gouvernement de monsieur Chirac n'a pas voulu accepter lors du débat sur le financement des campagnes électorales. Il faut y revenir.

Etes-vous d'accord ? Nous ferons des propositions.

Car il serait trop facile que certains veuillent faire de cette motion de censure un véritable théâtre d'ombres, un enjeu uniquement d'apparences.

Comment ne pas voir en effet que les auteurs de cette motion de censure sont en fait bien peu désireux de voir les lois de janvier 1988 et 1990 abrogées ?

Alors pourquoi une telle attitude ? C'est sans doute, mesdames et messieurs de l'opposition, parce que vous êtes vous-mêmes dans l'embarras que vous tentez aujourd'hui de vous en prendre au gouvernement.

Votre embarras, chacun le voit bien, est né de la montée du Front national. Vous avez trop légitimé les idées de cette organisation par intérêt ou par faiblesse. Vous lui avez trop favorisé l'accès à des communes ou à l'exécutif des régions pour ne pas être inquiets, aujourd'hui, de la ligne de démarcation que vous pouvez tracer entre eux et vous. Vous êtes pris au piège, et ce piège, vous tentez de le refermer sur la majorité.

Mais ce faisant, c'est à la société française que vous faites courir le plus grand risque. En vous plaçant aujourd'hui sur le terrain du refus de la politique, des simplifications abusives, vous aiguisez dans l'opposition les réflexes toujours vivaces d'antiparlementarisme. Et c'est ainsi un nouveau gage et un nouvel atout que vous donnez au Front national. Le contre-poison que vous prétendez administrer à propos de l'amnistie serait beaucoup plus foudroyant que le prétendu poison lui-même.

De cette motion de censure j'ai dit l'ambiguïté, car elle est en fait une autocensure du Parlement et de vous-mêmes. J'ai dit l'hypocrisie, car il s'agit en fait du financement de tous les partis ici représentés. J'en ai dit l'injustice, quand on parle aussi légèrement de l'amnistie.

Je veux maintenant en dire l'extrême risque qu'elle comporte pour notre pays. Car c'est un débat qui mérite la gravité et non les polémiques. Même en politique, il est dangereux de surfer sur la vague quand on évolue au milieu des récifs. Or, ces récifs, aujourd'hui, qui ne les observe avec attention et inquiétude ?

La société française aborde sans doute l'un de ses grands tournants. Depuis un siècle, la politique était au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Aujourd'hui, il semble qu'une minorité n'aille à la politique que par dépit ou par une sorte de révolte individuelle qui nourrit la progression de l'extrême droite. Mais pour une majorité de Français, il semble que la démocratie s'apparente effectivement à la définition qu'en donne l'un de nos plus brillants intellectuels : "la démocratie, cet autre nom de l'indifférence".

Que personne ne s'y trompe, l'enjeu est là, et bien là. Or, la démocratie commence toujours par la responsabilité fondamentale de l'élu : expliquer plutôt que travestir, éclairer les réalités, combattre l'ignorance quand elle existe plutôt que d'épouser les simplifications et les lieux communs.

Il est parfois plus facile de briser le système que de vaincre l'adversaire. Mais craignons qu'une fois le désordre établi, il soit difficile de revenir en arrière. Ce sont les vraies questions en débat. Je crains qu'aujourd'hui, avec cette motion de censure, nous n'y tournions le dos et que nous discréditions en définitive ce dont nous sommes les gardiens.

Voilà pourquoi les socialistes refusent de s'associer à une telle procédure et renouvellent leur confiance au gouvernement de Michel Rocard.

Motion de censure

(déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution)

Considérant les arguments présentés par le gouvernement pour faire voter les lois d'amnistie,

Considérant les assurances publiques selon lesquelles cette amnistie ne s'appliquerait pas aux élus,

Constatant aujourd'hui qu'en application de ces lois un ancien membre du gouvernement et quelques élus se trouvent cependant amnistiés, alors que de simples citoyens impliqués dans les mêmes affaires sont toujours poursuivis,

Considérant donc qu'il est clairement établi que la représentation nationale a été trompée par le gouvernement,

Considérant qu'il ne peut y avoir dans une démocratie comme la nôtre deux justices,

Pour ces raisons, l'Assemblée nationale, en application des dispositions de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, censure le gouvernement.

La présente motion de censure est appuyée par les 65 signatures suivantes :

MM. Millon, Laffineur, Lestas, André Rossi, Jacquat, Georges Durand, Mattei, de Villiers, Ligot, Daniel Colin, Brochard, Fèvre, Ehrmann, Nesme, Wolff, de Charette, Madelin, Vasseur, Léotard, Lamassoure, Longuet, Mestre, Chirac, Pons, Labbé, Juppé, Dehaine, André, Cousin, Houssin, Mme Michaux-Chevry, MM. Cuq, Péricard, de Broissia, Sarkosy, Drut, Jean-Michel Ferrand, Goasduff, Dassault, Jean Besson, Ollier, Estrosi, Jean-Louis Debré, Raoult, Pandraud, Bayrou, Bouvard, Hyest, Chavanes, Geng, Méhaignerie, Jean Briane, Stasi, Bernard Bosson, Bruno Durieux, Guellec, Jacquemin, Frêville, Birraux, Jacques Barrot, Rochebloine, Alphandéry, Foucher, Vignoble et Zeller.

Archives Jean Jaurès

LE DEBAT DE CENSURE

Michel Rocard : "Je croirai toujours à la morale en politique. Je ne croirai jamais à une morale fondée sur une hypocrisie"

De l'année écoulée, l'histoire retiendra le puissant mouvement vers la démocratie qui a soulevé l'Est et une partie du Sud. Et c'est en ce moment exaltant que notre pays, celui de la Déclaration des droits de l'homme, délivrerait un message selon lequel on ne saurait financer la démocratie dans des conditions honorables et transparentes ?

La démocratie aurait ainsi honte d'elle-même et son fonctionnement ne saurait se perpétuer hors de procédés inavouables...

Certes, le passé pèse lourdement. Depuis l'instauration du suffrage universel, ni les contribuables ni les élus n'avaient admis que le fonctionnement de la démocratie avait un coût. Or, il faut de l'argent pour diffuser ses idées, organiser des réunions, imprimer des documents, rendre visite aux électeurs. Mais nous avions choisi d'ignorer officiellement ces contingences matérielles qui, mal régulées, peuvent mettre en cause le respect que les citoyens portent au système lui-même.

Depuis bientôt trente ans, de scrutin en scrutin, des gens qui n'ont pas de recettes assument donc allégrement des dépenses, qui se sont accrues de manière ostensible et souvent monstrueuse.

A l'expérience, je n'ai d'ailleurs jamais eu le sentiment d'appartenir au camp le mieux irrigué par cette manne mystérieuse.

Certes, me dira-t-on, il y a les cotisations des militants. Elles sont, je le sais, d'un poids important, mais on aura quelques difficultés à nous convaincre que ces militants sont assez riches ici ou assez nombreux là pour que leur générosité soit à la hauteur des dépenses constatées.

Il reste que vous tous, qui siégez ici, le faites parce que vous avez gagné une élection. Et vous savez mieux que quiconque que votre succès personnel vous a coûté du temps et de l'argent, sans pour cela que cet argent vous ait coûté votre âme.

Je crois, j'ai toujours cru et je croirai toujours à la morale en politique. Mais je ne croirai jamais à une morale qui pourrait être fondée sur une hypocrisie.

C'est au nom de cette sage évidence que mon prédécesseur avait reçu du chef de l'Etat la ferme suggestion de proposer un cadre législatif, pour assurer enfin un financement des partis et des campagnes dans des conditions indiscutables, devant les citoyens comme devant la loi.

Ce fut celle du 11 mars 1988, qui marquait certes un premier pas, mais accompli avec tant de réticence, de lacunes et de timidité que ceux-là mêmes qui l'ont votée se faisaient peu d'illusions sur son efficacité.

Et, de fait, nous n'en serions certainement pas où nous en sommes si nos censeurs du jour avaient mieux fait leur travail lorsqu'ils étaient au gouvernement.

Il a fallu le recommencer, et ce fut l'objet de la loi du 15 janvier 1990.

Reportez-vous aux travaux préparatoires du ministère de l'Intérieur : vous n'y trouverez pas la moindre trace d'amnistie ! Ce fut la loi du 15 janvier 1990 qui, par sa précision, par son réalisme, mais également par sa rigueur, nous met au premier rang des nations développées pour ce qui est de l'effort de transparence et de moralisation.

Certaines dépenses sont désormais purement et simplement prohibées, d'autres limitées, toutes plafonnées -et évaluées, au besoin d'office, à leur prix réel, non à d'éventuels tarifs de complaisance- et tout manquement est sanctionné par des peines, non seulement adaptées, mais aussi automatiques pour certaines d'entre elles.

Quelle que soit la manière dont la démocratie française sortira des remugles qui entourent ce débat -Larousse définit le remugle comme



Fondation Saint-Simon

A L'ASSEMBLEE NATIONALE



l'odeur qu'exhale ce qui a été trop longtemps renfermé- chacun, ici et ailleurs, doit savoir qu'à l'avenir la salubrité politique de notre pays, en même temps que l'honneur de ses élus, dépendront du respect scrupuleux de cette loi à laquelle le Parti socialiste a été le premier à se plier, et de toutes les autres que nous avons préparées et qui vont dans le même sens -même en ayant un autre objet- comme les projets sur la Cour de discipline budgétaire ou sur la transparence de la passation des marchés publics.

Alors, dans ce contexte, fallait-il amnistier ?

L'amnistie, je l'avais dit à l'époque, n'obéit jamais à des considérations morales mais au souci de l'apaisement et de l'oubli.

Fallait-il, donc, amnistier ? Non, lorsque les infractions commises l'avaient été à des fins personnelles ou par des parlementaires. Oui, lorsqu'elles étaient la conséquence funeste et difficilement évitable d'un système notoirement inadapté et, de ce fait, pervers.

Je tiens beaucoup à cette distinction, qui n'a pas toujours été faite. Par exemple, je ne mets pas sur le même plan l'amnistie, votée en 1986, d'infractions fiscales et douanières commises dans le seul but d'enrichir leurs auteurs, et l'amnistie votée en 1990, limitée à des faits commis pour compte d'autrui et pour cause d'activités politiques licites.

J'aurais préféré ne pas avoir à relever ici même certains propos tenus tout à l'heure par M. Chirac, car nous nous connaissons, chacun le sait, depuis trente-cinq ans. J'ai donc attendu jusqu'à aujourd'hui pour comprendre que la difficulté qu'il y a à comprendre sa trajectoire politique est à rechercher en lui-même. Le fameux aphorisme de Talleyrand -personnage peu recommandable du point de vue moral, au demeurant, selon lequel "tout ce qui est excessif est insignifiant"- m'économisera l'essentiel de ma réponse, mais l'enflure verbale à laquelle s'est livré M. Chirac m'oblige cependant à lui répliquer sur trois points.

J'observerai tout d'abord que la leçon de morale qu'il nous a infligée survient dans la semaine même qui suit le prononcé d'une sentence arbitrale internationale sur une affaire dans laquelle la France s'est vu accuser d'avoir manqué par trois fois à sa parole...

M. Chirac a également évoqué ce qu'il a appelé la "honteuse amnistie de Nouvelle-Calédonie". Je lui rappellerai simplement, en évitant d'user de mots qui pourraient blesser, que cette amnistie correspondait à un engagement d'honneur contracté par les trois parties signataires des accords de Matignon : le gouvernement de la République française, le RPCR et le FLNKS...

Enfin, et c'est le point le plus grave, M. Chirac devrait savoir que ceux qui se sont révélés être les meurtriers des gendarmes français sont également morts au combat, et que l'amnistie a interrompu des procédures engagées des deux côtés -car il y a eu aussi, de ce côté-là, des morts inexpliquées, et je considère comme très grave, monsieur Chirac, que vous ayez osé cette indigne formule !

Pour en revenir au sujet qui nous occupe, nous aurions certes pu ne rien faire, et laisser quelques-uns, notamment parmi les chefs d'entreprise, assumer seuls l'incurie de tous.

J'ai d'ailleurs bien senti cette tentation chez certains, dont la propension à refuser l'amnistie m'a parue moins guidée par la rigueur morale que par la confiance qu'ils avaient dans le professionnalisme et l'étanchéité de leurs circuits financiers et des officines qui les alimentent.

Mon choix n'a pas été celui-là, car ma morale n'est pas celle-là, et nous avons été en cela rejoints par une majorité de votre Assemblée. J'en assume pour autant l'entière responsabilité et M. Méhaignerie a dû chausser d'étranges lunettes pour lire que je ne l'aurais pas fait !

Mais, nous dit-on aujourd'hui, "nous avons été abusés" : l'amnistie appliquée n'aurait pas les effets qui lui étaient assignés. Ceux qui l'ont affirmé l'ont fait souvent sans lire les décisions qu'ils commentaient ainsi...

Sachez, en premier lieu, qu'il n'y a pas d'un côté les politiques qui seraient amnistiés et de l'autre les professionnels qui seraient poursuivis : il y a d'un côté des politiques et la très grande majorité des professionnels, qui ont bénéficié d'un non-lieu ou de l'amnistie, et de l'autre quelques rares professionnels et quelques politiques qui restent poursuivis car leurs juges considèrent qu'ils n'entrent pas juridiquement dans le champ de l'amnistie.

A été amnistié tout ce qui était qualifié abus de biens sociaux ou faux en écritures. Restent seuls poursuivis les faits pouvant relever du trafic d'influence, assimilés ici à la corruption, exclue de l'amnistie.

Sachez, en second lieu, que dans la décision qui est à l'origine directe de cette motion de censure, celle qui concerne la SORMAE, ce n'est pas l'article d'amnistie de 1990 qui a été appliqué mais celui, plus large, de 1988, celui que tous les groupes ici présents, sauf le groupe communiste, ont approuvé en son temps, celui que le porte-parole RPR en séance a explicitement soutenu.

Comme vous le voyez, on ne peut dire que la loi de 1990 ait été appliquée dans un esprit différent de celui voulu par vous, puisqu'elle n'a pas été appliquée, comme ont pu le constater les lecteurs de la décision, malheureusement plus rares que ses commentateurs. Avant de s'indigner des causes, il vaut toujours mieux commencer par s'assurer des faits, pour paraphraser le positivisme d'Auguste Comte.

Reste le cas unique et singulier de M. Nucci. On a avancé à son propos les chiffres les plus mirobolants. La commission d'instruction les a ramenés à leur réalité, qui n'est pas celle qu'on avait dite, puis elle a prononcé le non-lieu sur une majorité des incriminations et constaté l'amnistie pour d'autres, ce qui, venant de ces magistrats peu complaisants, atteste qu'ils n'ont décelé nulle trace d'enrichissement personnel, même déjà dépensé. J'ajoute enfin qu'il reste sous la juridiction de la Cour des comptes devant laquelle la procédure a repris normalement -empêchant par là même, monsieur Méhaignerie, que son rapport soit rendu public pour le moment.

LE DEBAT DE CENSURE



Telle est la réalité, et si je comprends qu'elle ait pu choquer une opinion imparfaitement informée, j'aurais préféré que certains politiques à la vertu outragée soient moins bruyamment outragés et plus sincèrement vertueux.

A ce propos, monsieur Méhaignerie, comme je vous l'ai déjà dit une fois, j'attends votre lettre sur les nominations que vous incriminez -car dénoncer en bloc et anonymement, ce n'est pas très correct.

N'est-il pas d'ailleurs un peu incohérent, messieurs les censeurs, de demander une indépendance accrue de la magistrature et, simultanément, de censurer le gouvernement pour n'avoir pu imposer à cette même magistrature d'appliquer l'amnistie dans l'esprit souhaité ? La magistrature a statué, ici comme ailleurs, en toute indépendance -et de plus, compte tenu de la portée et de l'effet de ses décisions, soupçonner le gouvernement d'avoir exercé des pressions pour les obtenir, serait l'accuser tout à la foi de turpitude et de rare stupidité.

Non, décidément, mesdames et messieurs, et quitte à encourir votre censure et les reproches de l'opinion, je ne me résoudrai pas à hurler avec les loups et je continuerai à expliquer, au risque de n'être pas tout de suite entendu, -et c'est cela "parler vrai", monsieur Millon-, à expliquer donc que la démocratie a un coût et qu'il faut la financer ; à expliquer que l'écrasante majorité des élus de ce pays est composée de femmes et d'hommes dévoués et honnêtes ; à expliquer que ceux qui ont dû, élus ou professionnels, méconnaître des règles inadaptées n'avaient pas à payer seuls le prix de l'hypocrisie de tous.

A expliquer que la loi doit appliquer ses rigueurs pour l'avenir à tous ceux qui l'auront méconnue, mais les réserver pour le passé à ceux qui se seraient rendus coupables d'enrichissement personnel.

A expliquer, enfin, que ni en droit ni en fait il n'y a eu de votre part quoi que ce soit qui ressemble à une auto-amnistie, à un autoblanchiment, puisque vous vous êtes vous-mêmes exclus de l'amnistie.

Et c'est vers un avenir enfin débarrassé de tous ces miasmes nauséabonds que je veux tourner les yeux. Vous aussi, j'en suis sûr, car on ne saurait durablement rester dans la situation actuelle qui est très malsaine.

Diverses propositions ont été faites et je ne vois aucun inconvénient, au contraire, à en accélérer l'examen. Supprimer la Haute Cour de Justice et limiter les privilèges ou les immunités parlementaires, pourquoi pas, sous réserve de précautions à définir ensemble pour éviter des procès dilatoires ?

Ne plus pouvoir amnistier aussi facilement ? M. Chirac propose une majorité qualifiée, quelles que soient les infractions. D'autres, et en particulier M. Hage, dont nous avons pu apprécier une fois de plus le sens dialectique et la culture... (On peut saluer un style sans être en accord sur le fond !) d'autres préféreraient faire une distinction selon les manquements et rendre non amnistiables ceux portant sur les liens entre argent et politique. Cette seconde solution pourrait être plus opérante mais, de toute façon, l'objectif poursuivi étant le même, si l'on en croit les auteurs, les points de vue doivent pouvoir se rapprocher sur le meilleur moyen de l'atteindre.

Enfin, accroître les moyens dont disposent les magistrats et personnels de justice pour accomplir dans la sérénité la haute mission qui est la leur est un souci que nous partageons. Je rappelle que c'est bien avant les affaires récentes que je m'étais penché sur le sujet, à l'invitation du garde des Sceaux. Et c'est à froid que j'avais annoncé mon intention de faire de 1991 une année pour la justice. Ce qui s'est produit depuis n'a fait que me conforter dans cette idée.

Sur tous ces sujets, ma proposition d'un débat institutionnel à l'automne, avant même le débat budgétaire, tient toujours. Mais je tire de celui d'aujourd'hui la conviction qu'il faut préparer des propositions concrètes auxquelles vos groupes et commissions sont disposés à s'atteler.

Alors, mesdames et messieurs, cette affaire affligeante aura eu au moins un aspect bénéfique : au nom des dispositions législatives nouvelles qui régiront l'avenir des financements politiques je peux m'écrier, comme l'a d'ailleurs déjà fait le ministre de l'Intérieur: "plus jamais ça !" Et ce débat de censure aura eu au moins un résultat : la volonté partagée, si j'en crois les discours, de sortir de l'hypocrisie pour retrouver la morale vraie.

On vous invite à censurer : cela s'appelle détruire. Je vous invite, moi, à travailler de bonne foi en commun, et j'appelle cela construire. ■

Analyse du scrutin de censure

Majorité absolue : 289
Pour l'adoption : 262
Ont voté :
les 91 UDF,
les 40 UDC,
128 RPR sur 129
(Pierre de Bénouville n'a pas voté)
et 3 non-inscrits (sur 19) :
Gautier Audinot, Maurice Sergheraert et Marie-France Stirbois.

Abonnez-vous, réabonnez-vous



En quinze mois et soixante parutions (avec les trois numéros spéciaux du congrès), nous avons collecté environ 10.000 abonnements. C'est bien sûr très insuffisant par rapport à notre tirage de 280.000 exemplaires. Alors, amis lecteurs, un petit effort. Même en payant votre abonnement, "Vendredi" restera le moins cher des hebdomadaires. Bien sûr, les adhérents du PS continueront à être servis, qu'ils aient payé ou non. Mais ils ne sont pas les seuls à nous lire. "Vendredi" a pour vocation d'être le lien entre tous ceux qui se reconnaissent dans le socialisme. Plus de 100.000 sympathisants, déjà, ont bénéficié du service du journal depuis sa fondation. Ce gigantesque effort de promotion ne sera efficace qu'à la condition d'être régulièrement renouvelé. C'est pourquoi nous devrons bientôt interrompre le service de "Vendredi" aux sympathisants qui ne se seront pas abonnés afin de pouvoir le proposer à de nouveaux lecteurs pour étendre la collectivité de nos abonnés. Adhérents du PS, en payant votre abonnement, vous permettez à "Vendredi" de toucher un lecteur supplémentaire, c'est un geste militant. Sympathisants, vous serez sûrs de continuer à recevoir votre journal chaque semaine, en attendant de nous trouver en kiosque (nous y pensons très fort, comme vous, sûrement).

Jacques Goubin

Vendredi

BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer à : "Vendredi" 10, rue de Solferino - 75333 Paris Cedex 07

Nom ..... Prénom .....

Adresse : N° ..... Bât/Esc : .....

Rue : .....

Commune .....

Code Postal |_|_|_|_|_| Bureau distributeur .....

Ci-joint paiement pour : |__| abonnements à 200F =.....

|__| abonnements de soutien à 500F =..... Soit au total :.....F

Coll. Fondation Jean Jaurès



LES ENTREPRISES NATIONALES :

Le transport aérien mondial, européen et français est en plein bouleversement. En forte expansion depuis quelques années (+ 30% par an), il est soumis à un processus de libéralisation initié en 1979 par la déréglementation brutale du transport intérieur américain. En 1987, la CEE décidait à son tour un assouplissement de la réglementation du transport aérien européen, première étape dans le sens d'une libéralisation. De nouvelles décisions sur les tarifs et le cabotage, sont attendues en juin prochain.

Air Inter en chiffres (1989)

- 8,6 milliards de F (MF) de chiffre d'affaires HT (+ 17% par rapport à 1988)
- 1,08 MF de marge brute d'autofinancement (12,5% du chiffre d'affaires)
- 115 MF de bénéfices nets (148 millions en 1988). Cette légère diminution provient de l'augmentation de 12,7% du prix du carburant, de la forte progression des dépenses d'entretien sous-traitées, des redevances aéroportuaires et des amortissements.
- 15.690.000 passagers transportés (+ 14% par rapport à 1988) Objectif 1990 : 17.000.000 passagers
- Le record journalier de trafic s'élève à 66.000 passagers le 27/12/1989.
- 61 lignes intérieures, dont 8 saisonnières et 5 lignes européennes (dont une saisonnière). Paris-Marseille est la première ligne (1.879.300 passagers) talonnée par Paris-Toulouse (1.869.000 passagers).
- 70,1% de coefficient de remplisage (68,3% en 1988)
- 52 appareils en exploitation, dont 19 Airbus A300 et 10 Airbus A320. En 1990, la flotte devrait compter 55 appareils (dont 22 Airbus A300).
- 75.000 T. de frêt transportées (+ 11% par rapport à 1988)
- 10.050 salariés (décembre 1989)

Cette situation nouvelle, génératrice d'une concurrence renforcée -américaine et sud-est-asiatique notamment- sur les lignes internationales conduit les Etats européens et les compagnies (jusque-là très protégées par leurs gouvernements) à rechercher la concentration de leurs forces. Plusieurs d'entre elles se sont d'ailleurs associées -Air France/Lufthansa, Swissair/SAS (qui viennent de renforcer leur coopération avec Finnair et Austrian Airlines), ou encore British Airways, KLM, Sabena- notamment pour mieux résister au projet de la Commission de Bruxelles de faire fortement baisser les tarifs dans l'Europe aérienne.



Notre pays disposait jusqu'à présent de trois compagnies nationales -deux publiques, Air France et Air Inter- et une privée, -UTA- dont les droits de trafic avaient été répartis de façon complémentaire depuis 1963. Si la place du pavillon français était honorable, ces compagnies souffraient cependant d'un handicap de taille dans le concert mondial. Le rachat d'UTA, approuvé par le gouvernement, par Air France, en janvier dernier -qui, par voie de conséquence, fait tomber Air Inter, TAT et la plus grande partie du trafic charter national dans le giron d'Air France- met fin à cette situation, en assurant la création d'une grande compagnie française, occupant désormais le septième rang mondial. La France rejoint ainsi de nombreux pays européens dotés d'un groupe aérien unique (Alitalia détient 96% des capacités du transport aérien national, Lufthansa 99% des capacités allemandes, British Airways couvre 90% de l'offre britannique).

Le principal bénéficiaire de cette concentration est sans conteste Air France, qui tient désormais le monde entier et le trafic domestique dans son réseau et se trouve presque l'égal de British Airways. Cette opération devrait permettre au nouveau groupe français, estime-t-on au ministère des Transports, d'affronter dans les meilleures conditions les nouvelles règles du jeu mais aussi de mieux remplir sa mission de service public. "L'enjeu est de taille", affirme l'un des conseillers de Michel Delebarre, le ministre en charge de ce dossier : "Le transport aérien est un élément essentiel du développement économique d'un pays, comme de sa place dans le monde."

C'est dans ce contexte que se situe l'entretien que nous a accordé Pierre Eelsen, P-DG d'Air Inter. Fondé en 1962, Air Inter assure avec succès depuis cette date les transports domestiques (c'était une particularité du paysage aérien français que de compter une compagnie nationale disposant seule des droits de trafic intérieur). Convoité par Air France depuis 1975, Air Inter a toujours affirmé son autonomie et sans doute son absorption ne satisfait-elle pas les ambitions qu'elle aurait pu avoir d'être à la base d'une importante compagnie européenne.

La concurrence

Air Inter, 5e pour les PKT (passagers kilomètres transportés) **intra-européens.**

Les premières compagnies régulières européennes en 1988

	PKT Intra-européens (millions)	Total PKT (millions)	Total passagers (000)	Coefficient de remplissage	Effectifs (au 31/12/88)
British Airways	11 620	56 940	22 520	68,7	48 660
Iberia	10 610	20 500	14 470	70,8	28 000
Lufthansa	9 180	34 030	17 790	66,0	40 680
SAS	7 710	14 030	13 320	67,0	19 800
Air Inter	7 500	7 500	13 750	68,6	8 830
Air France	6 460	34 330	14 770	70,2	37 120
Alitalia	5 260	15 630	9 150	63,9	21 600
Olympic	4 000	7 530	6 660	68,1	12 130
Swissair	3 400	14 320	7 090	63,6	19 160
Tap	2 820	5 640	2 630	69,0	9 610
Klm	2 300	23 270	6 220	69,1	23 310
Aer Lingus	1 310	3 280	3 050	71,9	5 945
Sabena	1 230	6 530	2 600	66,4	6 600
Uta	11	5 430	800	68,6	6 480

La croissance

La croissance d'Air Inter sur les onze dernières années s'est maintenue malgré la mise en service du TGV Sud-Est

Taux de croissance du trafic en passagers kilomètres transportés	Croissance 1988/1977	Taux moyen annuel
Air Inter	+ 179 %	+ 9,8 %
Air France	+ 64 %	+ 4,6 %
UTA	+ 34 %	+ 2,7 %
Trafic intérieur USA	+ 109 %	+ 6,9 %
Trafic intra-européen (AEA)	+ 73 %	+ 5,1 %
Trafic SNCF grandes lignes	+ 22 %	+ 1,8 %

Augmentation nominale des tarifs du 1er avril 1984 au 31 août 1989	
Air Inter	+11%
Tarifs France CEE	+23%
Tarifs SNCF	+25%
Inflation française	+29%

AIR INTER

Au septième rang mondial

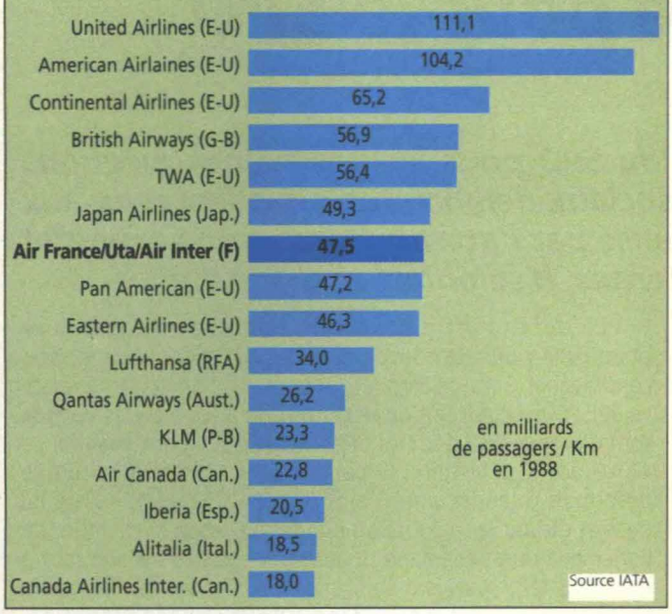

Mais, Bernard Attali, le président du nouveau groupe Air France n'a-t-il pas réaffirmé, le 18 avril dernier, le maintien de l'identité des trois entreprises, UTA, Air Inter et Air France précisant qu'entre la fusion et la "cohabitation douce", il avait choisi la "coordination forte" ?

Une approche que ne récuse pas Pierre Eelsen, même s'il estime que cette coordination, qui existait en fait depuis de longues années, aurait dû suffire à laisser toutes ses chances au transport aérien français. Soucieux de préserver l'autonomie et la spécificité, notamment commerciale, de son entreprise, il appuie son raisonnement sur les résultats remarquables enregistrés en 1989, Air Inter figurant en cinquième place pour les PKT (passagers kilomètres transportés), devant Air France, au palmarès des compagnies européennes (cf. tableau). Mais l'avenir risque d'être cependant plus incertain, Air Inter devant affronter dans les mois et les années à venir la concurrence redoutable du TGV (six millions de passagers en moins par an) et la libéralisation européenne, sur les vols européens (qu'elle entend d'ailleurs développer) mais aussi sur certaines de ses lignes intérieures les plus rentables comme Paris-Nice (demain, des droits de trafic et des parts importantes de marché pourraient être cédées à des compagnies privées françaises et étrangères).

Quoi qu'il en soit, les conséquences de ce profond chambardement national et mondial ne sont pas encore totalement mesurables. Le groupe socialiste national Transports aériens rappelait récemment "son souci pour le pavillon français d'accroître ses parts de marché, en assurant la paix sociale et la meilleure satisfaction du consommateur en ce qui concerne les tarifs, la qualité des services et la sécurité." Les mêmes préoccupations dominaient la conférence sur l'Europe aérienne organisée le 10 mai dernier à Bruxelles par le groupe socialiste européen qui, par la voix de son président, Jean-Pierre Cot, rappelait que la libéralisation en cours devait "s'accompagner de mesures d'harmonisation sociales et d'une exigence de qualité et de sécurité primant sur la seule rentabilité." Une recommandation non superflue au moment où la logique de concurrence risque de dominer largement à quelques mois de l'ouverture du prochain marché intérieur.

Dossier préparé par Ghislaine Toutain

Pierre Eelsen : "Nous avons les moyens de bien affronter la concurrence"

"Vendredi". 1989 aura été une année faste pour votre entreprise.

Pierre Eelsen. Nous avons dépassé assez sensiblement les objectifs que nous nous étions fixés, qu'il s'agisse du nombre total de passagers transportés, du coefficient de remplissage des avions ou du record de trafic journalier. Nous avons enregistré dans les quatre dernières années une croissance de 50%, à laquelle beaucoup ne croyaient pas. La concurrence du TGV sur la ligne Paris-Lyon avait en effet fait chuter le trafic de près de 30% sur cette ligne. Mais nous avons compris alors que le marché, qui a stagné en 1984, repartirait si nous savions faire preuve de dynamisme commercial. Notre développement a repris, au-delà de nos prévisions...

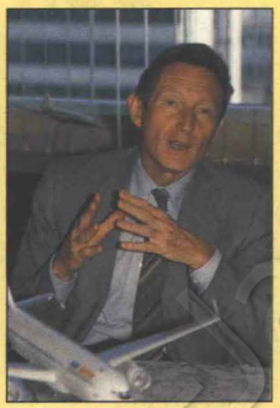

Air Inter va devoir affronter une double concurrence : celle du rail, avec les deux réseaux TGV, celle de l'air, avec la déréglementation européenne en cours. Quelle sera votre stratégie de résistance ?

Nous avons l'habitude de la concurrence. Nous avons beaucoup appr!s de l'expérience lyonnaise. Le TGV est un adversaire loyal, et très fort. Mais nous pensons que nous avons les moyens de bien nous défendre. Les premiers effets du TGV Atlantique constatés à Rennes et à Nantes sont moins importants que prévus. L'épreuve de vérité sera Paris-Bordeaux. Nous allons poursuivre notre stratégie actuelle, fondée sur une politique tarifaire très élaborée et bon marché (Paris-Nice est une des lignes les moins chères du monde), la modernisation de notre flotte, un confort à bord plus grand, des infrastructures aéroportuaires mieux adaptées. Je crois qu'il y a place pour les deux modes de transport. Les villes françaises s'étendant, les aéroports ne sont pas forcément plus éloignés que les gares des lieux où se rendent les voyageurs. Et puis, s'il y avait pas eu de TGV peut-être que nous nous serions endormis sur nos lauriers...

Nous nous préparons avec le même état d'esprit à l'ouverture du marché européen de 1992. Nous effectuons déjà des vols européens que nous allons d'ailleurs développer, en coordination avec Air France. La concurrence aérienne européenne se fera dans un marché en expansion, où nous devrions prendre toute notre place

Que pensez-vous du récent rachat d'UTA par Air France qui fait tomber Air Inter dans son giron ? Quelles en sont les conséquences pour votre compagnie ?

Air France a depuis longtemps regretté qu'Air Inter n'ait pas été totalement dans son giron. Ce n'est pas nouveau. C'est que l'histoire et la réussite d'Air Inter sont exemplaires. On doit à Francis Fabre, à l'amiral Hébrard et à quelques autres, peu nombreux, d'avoir cru au début des années 60 à l'avenir du transport domestique en France. Cas unique en Europe, Air Inter s'est développé pendant vingt-sept ans de façon autonome, d'abord en coexistence avec Air France. Un premier accord de coopération a été signé entre Robert Vergnaud, alors PDG d'Air Inter, et Pierre Giraudet, président d'Air France. Un deuxième accord était signé en mars 1989, renforçant encore la coopération entre les deux compagnies ; notre pays était donc doté d'une gamme de produits très large. C'est incontestablement un atout. Cela aurait sans doute pu suffire. Le rachat que nous évoquons est une opération financière survenue un peu par hasard parce qu'UTA ne pouvait réaliser ce qu'il souhaitait... On a beaucoup parlé de "l'effet de taille" opéré par ce rachat, à l'instar des compagnies américaines. Je pense que la question de la taille des groupes ne se pose pas de la même façon dans l'industrie -pour Usinor-Sacilor, par exemple- que dans les services. Il joue, bien sûr, mais l'essentiel dans ce secteur est, selon moi, d'établir une coopération intelligente plutôt que des liens financiers. Ainsi, devons-nous accentuer la coopération dans l'entretien d'une flotte de plus en plus commune (A 320/321, A 330/340).

Quel est le climat social d'Air Inter aujourd'hui ?

Les plus grosses difficultés sont derrière nous. Le long conflit sur le pilotage à deux ou à trois des Airbus s'est aujourd'hui apaisé. Je crois que le personnel d'Air Inter est très attaché à l'autonomie de l'entreprise et qu'il n'a pas très bien perçu l'opération de concentration dont nous parlions. D'autant qu'elle est survenue au moment où Air Inter développait un "complexe de supériorité" en raison de ses bons résultats...

Considérez-vous que vous avez une mission de service public à remplir ?

Tout à fait. Le danger de la concurrence n'existe précisément que sur les lignes importantes. Paris-Clermont-Ferrand, ou Paris-Lorient n'intéresseront pas beaucoup British Airways (même si nous ne perdons pas d'argent sur ces lignes) ! Un des principaux intérêts de mon métier est la communication avec les partenaires du développement de l'économie locale, maires et présidents de chambres de commerce notamment. Un aéroport est un atout de croissance sociologique et économique : il est certain que pour nombre de villes et de régions qui se sont extraordinairement développé, les avions d'Air Inter qui y faisant escale ont joué un rôle. Il n'est pas question dans l'avenir de renoncer à cette mission de service public qui est la nôtre.

RFA : bon dimanche pour le SPD

On commençait à douter des chances du SPD pour les prochaines élections au Bundestag. Déçu par le score des sociaux-démocrates est-allemands aux élections communales du 6 mai, déstabilisé par l'attentat contre son candidat Oskar Lafontaine et des dissensions internes, il semblait en difficulté.



Avec sa double victoire du 13 mai en Rhénanie du Nord-Westphalie et en Basse-Saxe, il marque un point important contre Helmut Kohl et se replace d'un coup dans la course à la Chancellerie (environ 40% du corps électoral ouest-allemand votait le même jour).

Même s'il était attendu, il faut saluer le succès de Johannes Rau en Rhénanie du Nord-Westphalie. En dépit d'une légère baisse, le vice-président du SPD conserve la majorité absolue dans un land que son parti domine depuis 24 ans et laisse loin derrière lui les chrétiens-démocrates (36,7%). C'est un grave échec pour la CDU, d'autant qu'elle s'était donné pour chef de file un membre du gouvernement de Bonn, le ministre fédéral du Travail Norbert Blum.

La défaite est plus cuisante encore en Basse-Saxe puisqu'elle y perd le pouvoir au profit des sociaux-démocrates conduits par Gerard Schröder. Disposant d'une majorité relative, le SPD est contraint de se trouver un allié, mais les Verts se sont d'ores et déjà déclarés prêts à participer à une coalition.

Grâce à sa victoire, le parti d'Hans-Jochen Vogel dirige désormais 6 länder sur 10 ainsi que Berlin-Ouest, ce qui lui permet d'avoir la majorité au Bundesrat, seconde chambre du Parlement ouest-allemand. Il aura donc désormais son mot à dire dans le processus d'unification allemande. La victoire du SPD est aussi porteuse d'espoir pour Oskar Lafontaine, puisque elle fut acquise grâce aux idées dont il compte faire le leitmotiv de sa campagne face à Helmut Kohl (défense des intérêts des citoyens de RFA et critique de la précipitation des chrétiens-démocrates).

Autre motif de satisfaction : l'effondrement de l'extrême droite, qui reste largement au-dessous des 5%. Ce revers des "républicains" est de bon augure dans la perspective des législatives du 2 décembre. Ce 13 mai fut décidément une bien belle journée.

J.B.

Elections municipales en RDA

CDU (Chrétiens-démocrates) 34,37% (40,91%)
SPD (Sociaux-démocrates) 21,27% (21,84%)
PDS (Parti du socialime démocratique) 14,59% (16,33%)
BFD (Fédération des démocrates libéraux) 6,65% (5,28%)
DBD (Union démocratique paysanne) 3,67% (2,19%)
DSU (Union sociale allemande) 3,41% (6,32%)
Alliance paysanne 1,98%
Autres 14,06%

* Entre parenthèses, les résultats du 18 mars. Pour ces élections, l'Alliance paysanne n'avait pas présenté de candidats.

Municipales en RDA : le prix de l'unité

Sept semaines après les législatives du 18 mars, les citoyens de RDA élisaient le 6 mai leurs représentants locaux. Ce scrutin fut marqué par une progression des mouvements paysans aux dépens des trois principaux partis est-allemands, notamment des chrétiens-démocrates. S'il ne bouleversa pas le paysage politique de RDA, il fut toutefois l'expression d'une certaine inquiétude des Allemands de l'Est.

On ne s'attendait pas à de grands changements. Le chancelier Kohl et le Premier ministre, Lothar de Maizière, avaient pris soin de s'entendre sur les modalités de l'union économique et monétaire, levant ainsi l'hypothèque que faisait peser sur eux l'incertitude de la population quant au futur taux de change choisi pour l'introduction du deutsche mark en RDA. Assurés de voir leurs revenus, salaires, bourses et loyers changés à parité à compter du 2 juillet, on pouvait penser que les électeurs de RDA confirmeraient leur vote conservateur du 18 mars.

La surprise vint de deux mouvements agrariens dont l'un, le DBD, était resté pendant 40 ans dans la mouvance des communistes du SED. Leur score (près de 6%) traduit l'inquiétude et la colère des paysans, contraints de s'adapter brutalement aux lois du marché. Ils doivent ainsi faire face à l'importation massive de produits agricoles occidentaux qui provoque un accroissement préoccupant de leurs stocks d'invendus.

Un avertisssement pour la CDU

Le mécontentement dans les campagnes pourrait créer des difficultés aux chrétiens-démocrates, principale composante de la coalition au pouvoir. Les agriculteurs représentent en effet 10,8% de la population active et ils ont déjà mené plusieurs actions de protestation au cours des dernières semaines.

En baisse de 6,5%, la CDU est la première à faire les frais d'une remontée des petits partis (libéraux, agrariens, petites formations de gauche). Difficile cependant de conclure à un échec des protégés d'Helmut Kohl, puisqu'ils restent de loin la première force politique du pays. Leur suprématie à droite est même renforcée par le repli de leurs partenaires dans l'Alliance pour l'Allemagne (Renouveau démocratique et Union sociale allemande). Il s'agit donc plus d'un avertissement que d'un désaveu.

L'un et l'autre en légère perte de vitesse, SPD et PDS ne parviennent pas à tirer profit du fléchissement de la CDU. La leçon à tirer n'est cependant pas la même pour les sociaux-démocrates et pour les communistes réformés.

Avec un recul de moins de deux points, le PDS peut se montrer satisfait. Moribond au début de l'année, il a réussi à se réformer sous l'impulsion de son président, Gregor Gysi, et à devenir la principale formation de l'opposition : il est majoritaire dans deux districts sur quinze, en deuxième position dans cinq autres. L'existence du PDS est la seule originalité d'un paysage politique qui ressemble de plus en plus à celui de la République fédérale. En prévision d'élections générales dans l'Allemagne unifiée, le PDS cherche à s'implanter en RFA. Il y a noué des contacts, notamment avec les Verts. S'il parvenait à ses fins, les rapports de force se trouveraient modifiés au détriment des sociaux-démocrates qui verraient leur position sensiblement affaiblie.

Pour le SPD, le bilan du 6 mai est plus mitigé. Il arrive en tête dans plusieurs villes importantes (Rostock, Schwerin, Leipzig, Potsdam et surtout Berlin-Est, ce qui permet aux sociaux-démocrates d'être majoritaires dans l'ensemble de l'ancienne capitale), mais sa situation reste inconfortable. Associé au pouvoir, il laisse le champ libre au PDS (qui apparaît du coup comme la seule véritable opposition), sans pour autant recueillir les bénéfices d'une politique d'unification qui n'est pas la sienne. Dans ces conditions, il peut difficilement s'affirmer et la perspective d'une union des deux Etats allemands n'a pas sur lui de pouvoir dynamisant.

La peur des Allemands de l'Est

La participation plus faible, et le caractère particulier de ces élections en relativisent la portée. La dispersion des voix est une constante des scrutins locaux et se fait au détriment des grandes formations.

Il est difficile de distinguer clairement vainqueurs et vaincus. Les électeurs n'ont pas mis en question leur choix d'une unification rapide ni modifié sensiblement les rapports de forces entre les principaux partis. Mais ils n'en ont pas moins tenu à exprimer leur inquiétude face à l'avenir. A moins de deux mois de l'union économique et monétaire, les Allemands de l'Est ont peur d'être les laissés pour compte de l'unité. La perspective d'une crise économique dont ils seraient les premières victimes a considérablement détérioré le climat social en RDA au cours des dernières semaines. Les mouvements de grève se multiplient et le SPD a menacé de quitter la coalition si les intérêts de la population n'étaient pas davantage pris en considération dans les négociations entre Helmut Kohl et Lothar de Maizière.

Joël Bianco

"Liberté pour la Roumanie et prospérité à son peuple"

Roumain naturalisé français, Denis Buican est professeur à l'université de Paris X Nanterre. De retour d'un voyage de trois semaines dans son pays d'origine et à la veille des élections, il nous livre ses impressions.



"Vendredi". Quelles réflexions vous inspirent cette période de transition en Roumanie ? La situation vous semble-t-elle confuse ?

Denis Buican. J'ai pu constater que les 45 années de dictature communiste, dont les dernières années noires de la période Ceausescu, laissent dans le pays des séquelles graves. Il ne s'agit pas seulement de la pénurie et de l'arriération économique, mais aussi et surtout de la table rase que le communisme issu du marxisme-léninisme a fait de la mémoire historique et culturelle du peuple roumain. Depuis 1945, et notamment après 1948, on a écrasé dans les prisons et dans les goulags autochtones l'élite intellectuelle et politique du pays. Ce fait explique la pénurie d'hommes politiques dans le pays. Ainsi, le seul parmi les trois candidats à la présidence de la République à être Roumain de Roumanie est le candidat du Front de salut national, Ion Iliescu. Les deux autres personnalités (1) viennent de l'extérieur.

Etant donné cette situation politique et économique difficile, je considère que Ion Iliescu sera le président élu le 20 mai et que le Front de salut national aura une majorité au moins relative.

Bien sûr, je considère cette situation comme un moindre mal. C'est une période de transition. Deux années seront nécessaires pour juger. Si l'actuel gouvernement de Front de salut national n'a pas fait son entier devoir envers le pays, il y aura toujours la possibilité de le remplacer par l'un des 73 partis politiques existants.

Enfin, connaissant personnellement l'homme fort du nouveau régime, Ion Iliescu, depuis les années 60, quand il était chef de la section d'enseignement de Bucarest, je pense que -sauf accident de parcours- il est parfaitement capable de ménager la transition nécessaire mais difficile vers un autre système social, politique et économique plus équitable et plus libre.

Je souhaite la liberté à la Roumanie et la prospérité à son peuple, il sera toujours du devoir de celui-ci de balayer devant sa porte.

Propos recueillis par O.D.

(1) Il s'agit de Ion Ratiu soutenu par le Parti national paysan et de Radu Campeanu du Parti libéral d'opposition.

Festival de Cannes

Cette année, une nouvelle vague vient des pays de l'Est, avec un grand nombre de films. Mais la liberté retrouvée permet surtout d'évoquer de dures réalités.



▲ *Akira Kurosawa : "Rêves"*

Rêves. Pouvait-on espérer mieux pour l'ouverture que le film d'Akira Kurosawa, "Dreams" ? Le cinéma, cette usine à rêves, trouve ici son accomplissement. "Quand il rêve, l'homme est un génie", a déclaré Kurosawa, lui qui en est un, même éveillé. Ce jeune homme de 80 ans, auteur de nombreux chefs-d'œuvre, de "Rashomon" à "Derzou Ouzala", en passant par "Les Sept samouraïs" et "Barberousse" a tourné cette fois-ci huit rêves faits au cours de son existence. L'enfance, la vie, la mort, tout y est, et même Van Gogh interprété par Martin Scorsese.

Réalités. En contrepoint, beaucoup de films sur des réalités jusqu'à maintenant cachées. Le Nouvelle Vague nous vient de l'Est, autant que de Godard, avec une abondance sans précédent : 18 films dans les différentes sections, réalisés depuis la perestroïka ou avant et longtemps interdits. Tout ce qui ne pouvait s'exprimer jusqu'à maintenant éclate avec force : désespoir, critiques, violences, mais aussi joie de la liberté retrouvée. Dans "Taxi blues", premier film du russe Pavel Lounguine, pas de message, pas de politique, mais à travers les rapports tumultueux d'un joueur de jazz juif alcoolique et d'un chauffeur de taxi brutal et inculte, la réalité moscovite contemporaine. Dans le même esprit, "Oh, qu'elles sont noires les nuits sur la mer Noire", de l'auteur de "La Petite Vera", Vassili Pitchoul, parabole sur les difficultés quotidiennes et le système policier soviétiques. Et puis, des films jusqu'ici interdits : "L'Oreille", de Karel Kachyne, film tchécoslovaque, réalisé en 1970, en noir et blanc, et jamais montré en public. Un couple d'aparatchiks déchu attend son arrestation et découvre que des micros ont été placés dans son appartement. Interdit aussi depuis 1980, le premier film du Polonais Ryszard Bugajski, "L'Interrogatoire", au cours duquel une jeune femme innocente est arrêtée par les services de sécurité, au pays du stalinisme, subit des interrogatoires d'une violence inouie. Polonais encore, "Korszak", le dernier film de Wajda retrace la vie d'un médecin juif célèbre, en charge de 200 orphelins dans le ghetto de Varsovie qui, refusant de les quitter, mourra avec eux à Treblinka.

Et pour quelques dollars de plus, des films américains : dans "Chasseur blanc, cœur noir", Clint Eastwood interprète le rôle de John Huston juste avant le tournage "d'African Queen". Tandis qu'Alan Parker, dans "Come see the Paradise" retrace un épisode peu glorieux et peu connu de l'histoire US : la déportation des Japonais vivant aux Etats-Unis dans des camps de "réinsertion" au nord du pays, durant la Seconde Guerre mondiale.

Allez France. L'amour de la vie, c'est ce que Dirk Bogarde, sur le point de mourir, tente de communiquer à sa fille (Jane Birkin) dans "Daddy Nostalgie", de Bertrand Tavernier. Et surtout "La Captive du désert", premier long métrage de fiction du célèbre photographe Raymond Depardon, qui s'est inspiré de la prise d'otage de Françoise Claustre par les rebelles tchadiens. Sandrine Bonnaire, dans un rôle difficile, confrontée au désert, s'avère la comédienne la plus douée de sa génération. La photo est superbe, le désert fascinant.

Dès maintenant, on peut voir ce film en salles, ainsi que "Rêves" de Kurosawa et "Chasseur blanc, cœur noir" de Clint Eastwood.

à Cannes, **Claude Polak**

Stage de formation

Le PS organise, comme tous les ans, en liaison avec le SPD et l'Office franco-allemand pour la jeunesse, un stage d'apprentissage de la langue et de connaissance de la société allemande.

Ce stage aura lieu à Cologne du 1er au 21 juillet. (4 heures par jour, hébergement en famille, dans la mesure du possible, petit déjeuner et repas du soir inclus).

Le programme comprend en outre un certain nombre de rendez-vous au plan local et régional avec nos camarades du SPD (rencontres de section, avec des conseillers municipaux, des syndicalistes ...). La connaissance de la langue allemande est préférable, mais n'est pas indispensable.

Le coût par stagiaire est de 2.500 F.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Axel Quéval ou Joël Bianco au siège, 10 rue de Solferino. Tél. 45.56.77.83.

Toute inscription doit être accompagnée d'un curriculum vitae motivé. Seront prises en compte prioritairement les demandes des militants actifs du Parti âgés de 18 à 35 ans.

Maires d'Europe à Strasbourg

Pendant le congrès de la FNESR, qui se tient du 17 au 19 mai prochain au parc des Expositions du Wacken, à Strasbourg, les élus socialistes recevront leurs collègues européens. Ainsi, l'Espagne sera représentée par Jordi Borgia, premier adjoint de Barcelone ; pour l'Allemagne, il y aura le burgmeister de Stuttgart et le maire de Dresde. Dans la délégation polonaise, on remarquera Adam Michnik, rédacteur en chef de "La Gazetta". Côté Roumanie, sont annoncés le maire de Deva et le premier adjoint de Salonta, ainsi que Dorel Mihit, rédacteur de la proclamation de Timisoara.

En compagnie de Catherine Trautmann, maire de la ville et de Catherine Lalumière, secrétaire général du Conseil de l'Europe, ces élus participeront au forum intitulé "Est-Ouest, quelle démocratie locale pour l'Europe des villes ?"

C'est à la fin du congrès que le conseil national de la FNESR désignera le nouveau président des élus socialistes.

L'Europe des étudiants

"Vous êtes libres, montrez-le". Rien ne pouvait mieux introduire les débats de la conférence européenne des étudiants que cette exhortation du président de la République. Le programme Tempus illustre cette démarche en consacrant les échanges universitaires Est-Ouest.

Sous l'égide de l'UNEF-ID, la trentaine d'organisations venues de toute l'Europe s'est alors attelée à la rédaction d'une charte. Le texte adopté s'est focalisé autour de trois thèmes : le droit au savoir, le statut social de l'étudiant et la démocratie. Parmi les vingt-trois articles, la Charte souligne "le devoir de l'Etat de garantir le libre accès à la formation". "L'obtention pour chacun d'un revenu minimal et de moyens financiers suffisants à sa libre circulation en Europe. Comme citoyen, l'étudiant doit bénéficier de tous les acquis sociaux qui lui assurent une indépendance morale" et "interdit toute pression de quelque pouvoir que ce soit" . Enfin, tous ont tenu à préciser leur ouverture à toutes les opinions, à l'exception des délits racistes, antisémites ou sexistes.

Toutes les délégations ont exprimé leurs spécificités et chacun était d'accord pour considérer ce rassemblement comme une extraordinaire clef de voûte pour la construction de l'Europe universitaire de demain.

Ich bin traurig

C'est bien ce que doit penser le chancelier Helmut Kohl à la suite du revers enregistré par les candidats de la CDU lors des deux derniers scrutins. Tout d'abord en Basse-Saxe, dirigée depuis 14 ans par un chrétien-démocrate, où c'est le SPD qui passe ; ensuite en Rhénanie-Nord-Westphalie (le land le plus peuplé de RFA) où Johannes Rau est victorieux pour la troisième fois.
Pourtant, le candidat chrétien-démocrate, Norbert Blum, également ministre du Travail, déclarait sur ses affiches : "Le socialisme s'en va, nous arrivons !"
Voilà bien, pour le SPD, une singulière revanche sur le scrutin du 18 mars dernier en RDA.
Comme quoi, il ne faut jamais vendre la peau de l'ours (même berlinois).

J.R.

Madeleine Grawitz : " Michel Bakounine"



Quel destin ! Quel destin d'homme et quel destin de révolutionnaire ! L'homme était d'origine aristocratique, élevé dans le paradis raffiné de Prémoukhino où son père possédait plusieurs centaines de serfs et pourtant inculquait à ses enfants, comme vertu première, la générosité de cœur et de sentiment. Quel parcours l'amènera à être ce grand rebelle ?
Ce révolté sera le plus grand des révolutionnaires russes du XIXe siècle. Et pas un révolutionnaire en chambre : quel pays européen n'a vu sa présence lorsque l'ordre établi se trouvait contesté ou renversé ? Tous sauf l'Allemagne. Quelle fut la part de germanophobie dans son aversion pour Marx ? Leurs divergences -sur l'Allemagne, sur la notion d'Etat- sont connues et provoquèrent l'exclusion de Bakounine de l'Internationale. Si l'on relit, précisément aujourd'hui, Bakounine -sur l'Etat, sur l'Europe-, Marx tout-à-coup, prend un sévère coup de vieux.
Plon, 624 p., 200 F.

Elisabeth et Jean-Paul Champseix : "57, boulevard Staline"

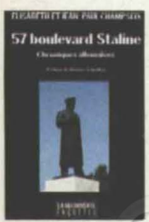

Ce sont les chroniques albanaises de deux enseignants français qui se sont trouvés en poste à Tirana pendant six ans, de 1982 à 1988. Leur témoignage arrive à point nommé, alors que les portes du blocus que l'Albanie s'est imposé commencent à s'entr'ouvrir et que nous manquons de clefs pour comprendre ce qui s'y est passé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.
Dans ce pays où l'Etat a réussi à éliminer toute trace de société civile, on découvre ce qu'implique la mise en œuvre intégrale d'un système : "Nous préférons manquer de pain plutôt que de trahir les principes du marxisme-léninisme", proclame le premier slogan qu'ils lisent à leur arrivée. 63% de la population a moins de 30 ans. Cette jeunesse veut vivre et consommer : il n'est plus possible de maintenir l'étanchéité des idées et des aspirations.
La Découverte, 314 p., 125 F.

Jean-Claude Klein : "Florilège de la chanson française"



Depuis le serment de Strasbourg (842), on estime à un million le nombre de chansons qui ont été écrites en France. On sait bien qu'elles sont une part essentielle de notre mémoire, de notre patrimoine culturel et affectif. Dans ce livre, une par page, sont rassemblées deux cent cinquante d'entre elles.
Ce florilège est un piège. Car, automatiquement, on se prend à retrouver les paroles, à fredonner la mélodie. Pour chacune : circonstances de sa création, carrière de la chanson, interprétations conseillées, etc. Chansons traditionnelles, cantiques et noëls, chansons de marins, chansons de soldats, chansons à boire, chansons d'auteur.
Bordas-"Compacts", 260 p., 83 F.

"Mondes et voyages"

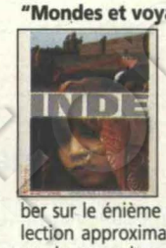

D'un pays à l'autre, l'éventail des livres guides est très large. On y rencontre le meilleur et le pire et le risque est réel de tomber sur le énième volume d'une collection approximative ou un ouvrage de seconde main (quelle est la définition du plagiat valable pour les guides ?). Car l'investissement est très important pour l'éditeur qui veut présenter une collection exhaustive et incontestable.
Pour les utilisateurs, la sagesse est sans doute de s'en tenir aux grandes collections qui ont pignon sur rue. Certains, parmi les meilleurs, sont au format de poche. D'autres, de grand format, jouent sur la couleur et l'illustration, sans négliger le contenu. Exemple, "Mondes et voyages" : itinéraires géographiques, historiques et culturels. Belles photos, nombreuses cartes, renseignements utiles. Le dernier volume, consacré à l'Inde atteint au but : quand allons-nous de l'Himalaya à Calcutta, de Bénérès au Malabar ?
Larousse, 164 p., 150 F

BLOC - NOTES

Claude Estier



8 mai
La télévision interroge dans la rue des jeunes appelés sur la signification du 8 mai 1945. Le résultat est atterrant. L'un ne sait pas du tout. Un autre parle de la guerre de 1914, un troisième de la Libération de Paris. Il faut attendre le cinquième ou le sixième pour avoir enfin la bonne réponse. Voilà qui rappelle un test qui avait fait naguère scandale : "Hitler ? Connais pas !". Mais qui souligne surtout la nécessité de développer l'enseignement de l'histoire dès l'école primaire.

9 mai
Avec beaucoup de complaisance, la presse a contribué à entretenir le suspens du Parti communiste qui n'en était pas un, puisque d'emblée, André Lajoinie, censuré il est vrai par "L'Humanité", avait clairement laissé entendre que ses amis ne voteraient pas la motion de censure de la droite. La mise en scène d'une réunion spéciale du comité central a surtout confirmé que le PCF n'a plus les moyens de pousser jusqu'à son terme logique la politique de harcèlement qu'il mène contre le gouvernement et le Parti socialiste. Comme le dit Guy Hermier, il souffre d'un manque de crédibilité dans la mesure où il ne propose "aucune perspective politique". Mais "Le Figaro" est mal venu de titrer : "Les communistes sauvent Rocard", puisque, même s'ils l'avaient votée, il aurait manqué au moins une voix pour que soit adoptée cette censure due à Chirac dont Pierre Mauroy et le Premier ministre ont remarquablement dénoncé l'hypocrisie lorsqu'il se fait professeur de morale.

10 mai
Neuf ans déjà depuis ce dimanche soir de 1981 où la France apprenait à 20 heures que François Mitterrand était élu président de la République. Neuf années fertiles en événements de tous ordres dont le moindre n'a pas été sa réélection triomphale du 8 mai 1988. C'est l'occasion de rappeler que, quelques mois seulement avant sa première victoire, on ne donnait pas cher des chances de François Mitterrand. Certains croient pouvoir à nouveau l'enterrer aujourd'hui parce qu'il connaît une chute dans les sondages, toute relative d'ailleurs, comme l'indique la dernière enquête de la Sofres pour un groupe de journaux de province. J'ai quelques raisons de penser qu'ils prennent une fois encore leurs désirs pour des réalités et qu'ils vont bientôt déchanter.

12 mai
Les mots sont impuissants pour exprimer l'horreur et le dégoût qu'inspire cette profanation de 34 tombes du cimetière juif de Carpentras. Du moins la réaction unanime des hommes politiques traduit-elle l'émotion sincère qui est celle de l'immense majorité des Français. A l'exception bien sûr de l'immonde Le Pen, qui se démasque en quelque sorte lorsqu'il crie à la provocation et désigne les coupables chez les communistes ou les islamistes.
Il est bien de s'indigner, de se recueillir, de manifester. Mais le moment est venu de réfléchir sur ce qui fait que de telles abominations soient possibles. Il est temps de réagir contre la banalisation du discours raciste et antisémite dans lequel les esprits haineux trouvent des justifications si ce n'est des encouragements. J'apprécie à cet égard l'attitude de Pierre Mauroy quittant la salle du congrès d'Eurocités à Lyon au moment où le sinistre Jacques Médecin allait y prendre la parole. Plusieurs journalistes écrivent que toute la classe politique est concernée pour n'avoir pas su faire barrage au Front national. Sans doute, mais ces mêmes journalistes ne doivent-ils pas s'interroger sur leur propre responsabilité dans la médiatisation des thèses de Le Pen ? Seule Anne Sinclair a eu le courage de dire qu'elle ne l'inviterait jamais à son émission "7 sur 7". François-Henri de Virieu, qui l'a fait venir six foix à "L'Heure de vérité", pense au contraire qu'il a droit à la parole comme les autres. Mais il vend la mèche en ajoutant que "Le Pen est bon à la télévision", et qu'il "fait de l'audience". L'argument est inacceptable. Imaginons qu'Hitler soit encore vivant et qu'il soit convié à la télévision. Quel audimat en perspective ! Le Pen n'est pas directement responsable de l'attentat de Carpentras, mais l'antisémistisme et le racisme qu'il distille à longueur de discours arment le bras des coupables. Que ceux qui lui donnent leurs suffrages en croyant émettre simplement un vote de protestation ouvrent enfin les yeux !

14 mai
Dans son éditorial, "Le Figaro" écrit "l'abomination de Carpentras interpelle chacun d'entre nous". Mais en page intérieure, sur cinq colonnes et avec une photo, le même journal donne une fois de plus la parole à Le Pen, qui affirme, entre autres, que le racisme et l'antisémitisme sont des "concepts flous". Cela va-t-il continuer longtemps ?
Une réponse est venue ce soir de cette foule immense, compacte, politiques de tous bords, hommes et femmes anonymes, le président de la République en tête. Mais que ce ne soit pas seulement l'émotion d'un jour !

François Couperin : "Messe pour les paroisses", "Messe pour les couvents"



C'est avec une grande satisfaction que l'on entend Marie-Claire Alain revenir à l'orgue français avec François Couperin. Une musique large, sincère et vigoureuse. Brahms, bon connaisseur de la musique française du XVIIIe siècle a écrit que "Scarlatti, Haendel et Bach étaient des disciples de Couperin".
Couperin n'a écrit que deux messes pour orgue. Les voici réunies. C'est une musique profondément ressentie, jouée encore fréquemment à l'office. De la musique au service de Dieu, incontestablement, avec ce panache et cette élégance caractéristiques de Couperin et que Marie-Claire Alain obtient des grandes orgues de la cathédrale d'Albi.
Erato, 2 CD, 45460, 1 h 47', env. 245 F.

Kurt Weil : "L'Opéra de quat'sous"



C'est le prototype et l'exemple le plus réussi du "Zeitoper", l'opéra réaliste. Une musique efficace, de caractère populaire, avec une orchestration qui renouvelle complètement le genre. Un opéra crapule, beaucoup plus encanaillé que ne le sera "West side story" trente ans plus tard. Et musicalement bien supérieur.
L'affiche est somptueuse : René Kollo, Ute Lemper, Milva. Parfois, la réunion de grands talents ne garantit pas le résultat. Ici, la réussite est entière. Il n'est pas facile de porter au disque "l'Opéra de quat'sous" où la part scénique est si importante. La réserve ne tient pas un instant devant la puissance suggestive des interprètes et particulièrement des belles sonorités du RIAS Sinfonietta, dirigé par John Mauceri. Très bon disque.
Decca, 430075, 73' 54", env. 125 F.

d'en France

Nouveau rendez-vous d'en France. Après Mouthoumet, petit canton de l'Aude, qui fait tout pour ne pas sombrer, voici -contraste total- Saint Nazaire. La ville béton au plan quadrillé et le port irréel. Saint-Nazaire s'est lancé depuis plusieurs années dans une étonnante aventure de parrainage littéraire.

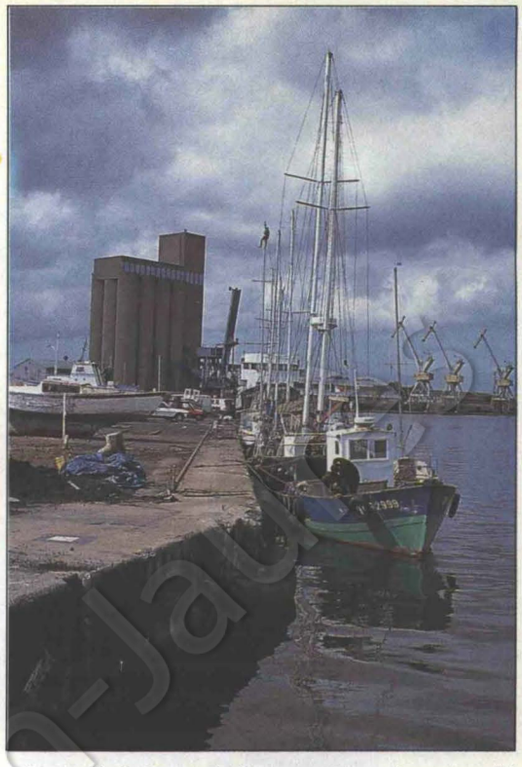

Une ville mécène Saint-Nazaire

Barbu et passionné de littérature étrangère, tel est Christian Bouthemy, éditeur hors normes (Arcane 17) à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). C'est dans son esprit que l'idée a germé : unir la ville à la littérature en invitant des écrivains et des traducteurs étrangers à y séjourner en se faisant payer de mots.

De l'idée à la réalité, ça n'a pas traîné : "top-là" a dit Joël Batteux, maire de la ville, subvention à l'appui (150.000 F auxquels s'ajoute une contribution de l'Etat) : depuis 1987, un appartement de 140 m2 est mis à la disposition d'un écrivain ou traducteur étranger (qui bénéficie également d'une bourse de 3.000 F et de la gratuité des transports en commun et des spectacles), pendant deux mois en moyenne. A lui de laisser en retour un texte de dix pages sans aucune contrainte quant au contenu.

Depuis le lancement de l'opération, dix-huit écrivains se sont succédés. Il y eut Ricardo Piglia, l'Argentin ; Miguel de Francisco, Colombien ; Giuseppe Conte, Italien ; Jens Smaerup Sorensen, Danois ; Mang Ke, poète chinois... Tous écrivent dans leur langue, et sont traduits ensuite. Pourquoi des écrivains étrangers ? "On ne peut pas être universel, précise l'éditeur, et les écrivains étrangers, latino-américains notamment, rencontrent des conditions matérielles très difficiles. Ce séjour représente une vacance dans leur quotidien... C'est déja un privilège".



Tous occupent ce temps de liberté comme bon leur semble : certains sont avides de contacts, d'autres ne veulent voir personne ; celui-là veut tout savoir de l'histoire de la ville, cet autre désire simplement la rencontrer, s'y immerger. Ils ont aussi laissé couler leur style et leur sensibilité : Saint-Nazaire est au cœur du texte de Conte ; dans l'histoire d'Arenas, elle apparaît seulement dans l'épilogue. Finalement, peu de points communs entre les textes, sinon un seul : la lumière -osons un pléonasme- lumineuse qui baigne la ville.

Saint-Nazaire, ville portuaire, a été complètement détruit pendant la Seconde Guerre mondiale puis reconstruit, très vite, dans un style fonctionnel : rues droites et perpendiculaires, bâtiments bas, blancs et neutres ; le centre est ainsi composé de petits carrés de ville, identiques, juxtaposés. Mais il y a le port, majestueux, irréel. "L'intérêt d'un port, pour ce genre d'expérience, c'est d'y être sans y être, de pouvoir déplacer l'ailleurs ici tout en reprenant une tradition d'échanges, explique Christian Bouthemy. Ici, on n'est pas embêté par les vieilles pierres, on n'a pas de patrimoine à conserver, tout est possible...".

Cesar à Saint-Nazaire

Depuis le 5 mars, Cesar Aira, Argentin, est le maître des lieux. Comme les autres, il a été selectionné par un comité technique de critiques littéraires et d'éditeurs parisiens. Il s'est installé au dixième étage du "Building", immeuble qui surplombe l'estuaire, là où se rejoignent la Loire et l'océan. Du balcon, il peut balayer d'un seul regard l'immensité du port, s'attarder sur le quartier des pêcheurs du Petit-Maroc ; la base sous-marine, bunker de béton ; les grues, œuvres d'art industrielles ; la cale de construction, gouffre de bois et d'acier... Loin de Buenos Aires et de sa famille, il a commencé par découvrir la solitude. Deux mois de calme, voués uniquement à la découverte d'un autre univers, déambulations, deux mois de lecture boulimique et, bien sûr, d'écriture. Il s'est lancé dans une invraisemblable histoire de divorce, doublée d'un meurtre où interviennent, en vrac, Varsovie, un Japonais, un chien, et des larmes... Pour lui, Saint-Nazaire est "comme un écran où l'on peut projeter tout ce que l'on veut... Unique, cette ville sans histoire, c'est pour cela que je peux l'appeler Varsovie. Je n'aurais pas pu le faire pour Nantes". Aira cherche la bonne méthode : "Si l'on fait ce que l'on attend de nous, un éloge de la ville, ce n'est pas forcément très bien pour la littérature. Si l'on critique la ville, c'est désobligeant. Il faut inventer autre chose, c'est un défi".

La ville change avec l'écrivain

A la fin du séjour, une soirée est organisée où l'auteur lit son texte et répond aux questions des habitants les plus curieux. Près de 80 personnes se déplacent régulièrement, pas si mal ! Mais aucune illusion : ces petits livres colorés ne sont pas de grands succès de librairie, seul le texte de Conte est épuisé (il s'est vendu à 800 exemplaires). "Le côté collection séduit parfois, confie le libraire du coin, mais beaucoup de gens ne connaissent pas encore l'existence de la Maison des écrivains". Quel intérêt pour Saint-Nazaire ? "Si je le savais vraiment, répond joliment Christian Bouthemy, ce ne serait plus aussi intéressant... peut-être un questionnement perpétuel de ce que l'on croit penser de la ville. On la découvre plurielle, elle change avec l'écrivain... Ce n'est pas une œuvre aussi spectaculaire qu'une sculpture, reconnaît l'éditeur, la démarche est plus souterraine... Le mérite de la municipalité est d'avoir joué le jeu, pas seulement celui de la Maison des écrivains mais, plus profondémment, celui de la littérature qui ne peut avoir comme objectif le succès immédiat".

Nicasco Perera San Martin, président de la Maison, estime que "la réalité dépasse tout ce que l'on pouvait espérer, aucun des écrivains n'a failli à sa tâche", même si un "bon texte est un miracle"... Et si, un jour, à Saint-Nazaire, le miracle se réalisait ?

Maryline Trassard

Morceaux choisis

Six textes ont été à ce jour édités. Dans chaque ouvrage, on trouve le texte original, sa traduction française et une interview de l'auteur.

Ricardo Piglia : "J'ai l'impression de vivre à une autre époque, comme si c'était le paysage de l'enfance, mais aussi le paysage abstrait et anonyme qui apparaît en rêve aux vieillards."

Giuseppe Conte : "Alors, le Vent parlait d'abondance, avec sa voix continue qui parfois ressemble à un cri, parfois à un sifflement, tantôt à un murmure et tantôt à un éclat de rire mêlé de sanglots... Attentives, les grues acquiesçaient d'un air contrit... "Bienvenue ! Reste ici avec nous" lui disaient-elles chaque nuit, soudain sorties de leur silence abstrait, de leur raideur d'anesthésiées."

Reinaldo Arenas : "Je ne sais pas encore si c'est dans ce lieu que je pourrais vivre. Pour un expatrié -comme son nom l'indique- il n'y a sans doute pas de patrie sur terre. Je voudrais seulement demander à ce ciel resplendissant, à cet océan qu'il m'est donné de contempler pour quelques jours encore, d'abriter ma terreur."

Vendredi

BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer à : "Vendredi"
10, rue de Solferino - 75333 Paris Cedex 07

Nom.....Prénom.....
Adresse : N°.....Bât/Esc :.....
Rue :.....
.....
Commune.....
Code Postal |_|_|_|_|_| Bureau distributeur.....
.....

Ci-joint paiement pour : |__| abonnements à 200F =.....
|__| abonnements de soutien à 500F =..... Soit au total :.....F

PETITE ANNONCE

100 F la ligne

Annonce 6001
Cadre culturel, gestionnaire expérimenté et dynamique, programmateur rigoureux et inventif, recherche poste de direction, pour ambitieux projets de création ou de développement artistique.
Contacter : Jean-Michel Soloch, 83, rue d'Iéna 59000 Lille. Tél : 20.54.16.50

Là où est la vie



Eau, énergie, propreté, bâtiment-travaux publics, communication, santé, loisirs... dans chacun de ces domaines, le Groupe Générale des Eaux met en œuvre et gère des services collectifs qui lui sont confiés le plus souvent par les communes. Il participe activement au développement de la ville et à l'amélioration de l'environnement. Il adapte la souplesse du secteur privé à l'exigence du service public.

GROUPE GENERALE DES EAUX

L A P A S S I O N D U S E R V I C E

Fondation Jean-Jaurès